

DEPARTEMENT DU NORD

PROJET DE MODERNISATION DE L'AEROPORT DE LILLE (Concessionnaire : ADL SAS)

« Demande d'Autorisation Environnementale (DAE-IOAT) et permis de construire »

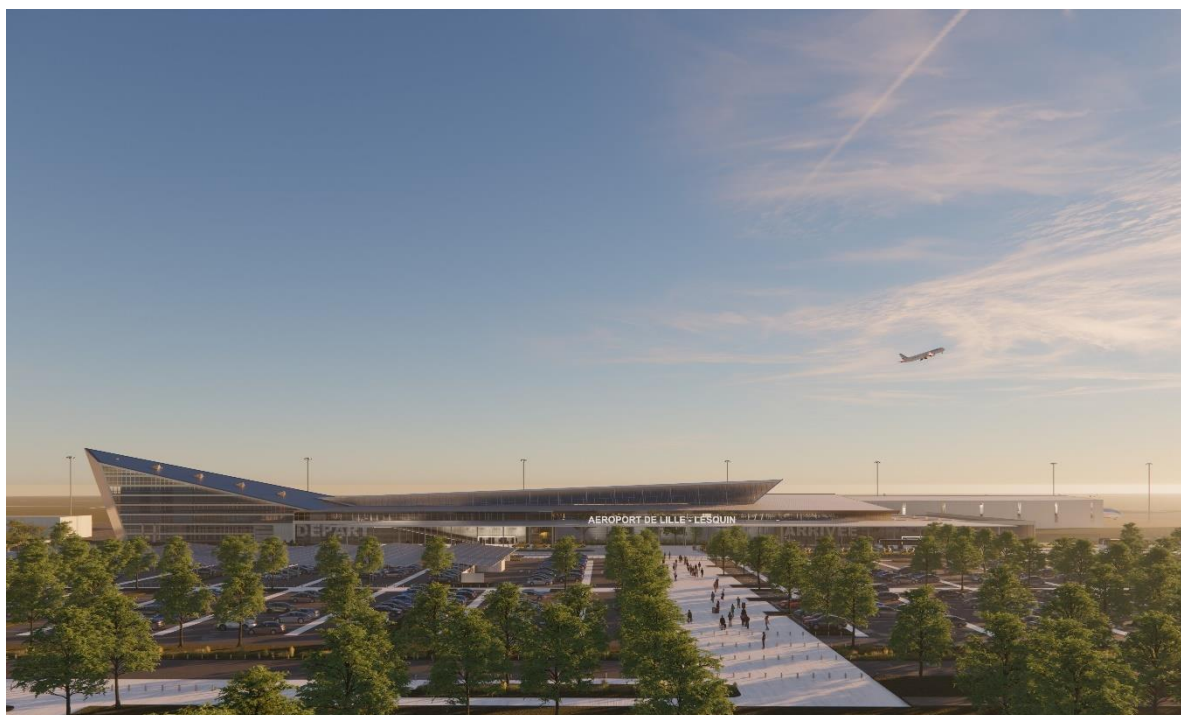
ENQUETE PUBLIQUE unique du 10 janvier 2022 au 01 mars 2022

RAPPORT D'ENQUETE

Commission d'enquête

Président : Christian LEBON,

Membres : Jean-Marc DUMORTIER, François YOYOTTE



Annexe Administrative

Sommaire

- ARRETE PREFECTORAL DU 13 DECEMBRE 2021 D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
- DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE POUR LA PROLONGATION D'ENQUÊTE
- ARRETE PREFECTORAL DU 12 FEVRIER 2022 DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
- COURRIER DE REPOSE (ET SA TRADUCTION) DU GOUVERNEMENT FLAMAND SUITE A SA SAISIE AU SUJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

- AVIS D'ENQUETE (Avis initial et Avis de prolongation)

- DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

- COMPTES-RENDUS DES REUNIONS AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE

- COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- LETTRE DE NOTIFICATION DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

- INSERTIONS REGLEMENTAIRES DANS LA PRESSE

- DESCRIPTION PHYSIQUE DU DOSSIER D'ENQUETE

- CERTIFICATION DES AFFICHAGES ET DE PRESENCE DU DOSSIER

- AVIS DES COMMUNES ET DES E.P.C.I

Arrêté Préfectoral du 13 décembre 2021 d'ouverture d'enquête publique

Préfecture du Nord

**Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique unique relative
aux demandes présentées par la société Aéroport de Lille SAS en vue d'obtenir les autorisations de
moderniser l'aéroport de Lille-Lesquin, au titre de :**

- * l'article L214-1 du code de l'environnement,
- * l'article L421-1 du code de l'urbanisme

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin, Provin

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L123-1 et R123-1 et suivants, L181-1 et suivants et R181-1 et suivants, L214-3 et 214-1 et suivants et L411-1 et R411-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L181-10 et L123-6 portant sur la consultation du public lorsqu'un projet est soumis à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L421-1 et suivants, L422-1, L425-1, L425-14, R421-1 et R423-57 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 par lequel la région issue du regroupement des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie est dénommée « Hauts-de-France » ;

Vu le décret 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau ;

Vu le décret du 27 août 2020 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Nord, Monsieur Simon FETET ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) – Monsieur Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral de bassin du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie pour la période 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures, abrogeant l'arrêté du 20 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2020 approuvant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marque-Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur ;

Vu les demandes de permis de construire déposées par la société Aéroport de Lille SAS, représentée par Monsieur Éric VANDAMME, en mairies de Fretin (PC 059 256 21 M0013) et Lesquin (PC 059 343 21 L0011) le 15 juillet 2021 ;

Vu les avis émis lors de la consultation administrative prévue au titre du code de l'urbanisme sur le volet permis de construire, notamment :

- de la commission départementale d'accessibilité en date du 21 septembre 2021 ;
- de la direction générale de l'aviation civile en date du 24 septembre 2021 ;
- de la direction régionale des affaires cultures, archéologie préventive en date du 24 septembre 2021 ;
- de la sous-commission de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 1er octobre 2021 ;

Vu les avis émis par les conseils municipaux et communautaires rendus au titre de l'article L122-1 V du code de l'environnement dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire ;

Vu le dossier enregistré en direction départementale des territoires et de la mer du Nord sous le numéro 59-2021-00133 présenté le 20 juillet 2021 par la société Aéroport de Lille SAS, afin d'obtenir l'autorisation environnementale IOTA pour procéder aux aménagements de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) ;

Vu les avis émis lors de la consultation administrative au titre du code de l'environnement, notamment :

- de l'autorité environnementale (conseil général de l'environnement et du développement durable -CGEDD-) en date du 03 novembre 2021 ;
- de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Marque-Deûle en date du 16 septembre 2021 ;

Vu l'étude d'impact et son résumé non technique joints au dossier (tant dans le cadre des demandes de permis de construire que de la demande d'autorisation environnementale) ;

Vu le mémoire en réponse émis par le pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu la décision E21000098/59 prise le 02 novembre 2021 par le président du tribunal administratif de Lille, désignant Monsieur Christian Lebon, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de Monsieur Jean-Marc Dumortier, ingénieur territorial en retraite, et de Monsieur François Yoyotte-Husson, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite ;

Considérant que la commission d'enquête a été consultée sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRÊTE**Article 1^{er} – Objet du présent arrêté**

Les demandes présentées par la société Aéroport de Lille SAS – siège social : CS 590227, 59812 Lesquin Cédex, ayant pour objet l'autorisation de moderniser l'aéroport de Lille-Lesquin sur les communes de Fretin et Lesquin au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme, sont soumises à l'enquête publique unique, pendant trente-six jours consécutifs, soit **du 10 janvier 2022 à 09 H 00 au 14 février 2022 à 17 H 00 inclus**, conformément aux dispositions réglementaires susvisées. Les caractéristiques du projet sont notamment :

- * Opérations de mises aux normes indispensables afin d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires ou aux améliorations requises en matière de sécurité ou de sûreté du transport aérien ;
- * Modernisation du terminal (notamment la démolition de la rampe et du parking couvert existants, la réhabilitation de l'aérogare existante par le réaménagement complet du niveau 2, l'adaptation des capacités de stationnement, le développement de l'aérogare existante dans la continuité du bâtiment existant) ;
- * Travaux côté piste en vue de les mettre aux normes (notamment les accotements pour la piste principale, l'ajout d'un taxiway, la réalisation d'un chemin de ronde périphérique).

Le président de la commission d'enquête peut décider de la prolongation de l'enquête ; il doit alors motiver sa décision et la notifier au préfet (DDTM-Service eau nature et territoires) au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête, afin d'être portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

Article 2 - Périmètre de l'enquête publique

L'enquête publique se déroule sur le territoire des communes suivantes :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondcourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin, Provin

La mairie de Lesquin est siège d'enquête.

Article 3 - Information et participation du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers, et notamment l'étude d'impact, sont tenues à la disposition du public, au sein des mairies des communes suivantes, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

Un registre d'enquête y est mis à la disposition du public, afin d'y recueillir les appréciations, suggestions, contre-propositions relatives à ce projet. Ce document est composé de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président de la commission d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

* sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique>);

* sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux de :

* la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord (Service eau, nature et territoires, police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 Lille Cédex – instructeur de la demande d'autorisation environnementale) ;

* le service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex – instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 M0013) ;

* la mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 Lesquin – instructeur du permis de construire sur cette commune (PC 059 343 21 L0011) ;

et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03.20.49.68.84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.

Article 4 – Permanences

Indépendamment des dispositions qui précèdent, Monsieur Christian Lebon, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête, ou Monsieur Jean-Marc Dumortier, ingénieur territorial en retraite, ou Monsieur François Yoyotte-Husson, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations écrites et orales sur l'opération en mairies et pour les dates et horaires suivants :

Le 10 janvier 2022	Lesquin de 09:00 à 12:00
	Lille de 14:00 à 17:00
	Pont-à-Marcq de 13:30 à 17:30
	Seclin de 09:00 à 12:00
	Templemars de 09:00 à 12:00
Le 12 janvier 2022	Avelin de 09:00 à 12:00
	Fretin de 14:00 à 17:00
Le 13 janvier 2022	Anstaing de 13:30 à 16:45
Le 15 janvier 2022	Seclin de 09:00 à 12:00
Le 17 janvier 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
Le 18 janvier 2022	Lesquin de 14:00 à 17:30
Le 19 janvier 2022	Avelin de 08:30 à 12:00
	Lille de 09:00 à 13:00
	Pont-à-Marcq de 13:30 à 17:30
Le 22 janvier 2022	Templemars de 08:30 à 12:00

Le 24 janvier 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
Le 27 janvier 2022	Avelin de 14:00 à 16:30
Le 31 janvier 2022	Fretin de 14:00 à 17:00
Le 1 ^{er} février 2022	Pont-à-Marcq de 09:00 à 12:00
Le 03 février 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
Le 04 février 2022	Fretin de 14:00 à 17:00
Le 05 février 2022	Anstaing de 08:30 à 11:45
Le 09 février 2022	Anstaing de 08:30 à 11:45
	Templemars de 14:00 à 17 :00
Le 14 février 2022	Lesquin de 14:00 à 17:00
	Lille de 14:00 à 17:00
	Seclin de 13:30 à 17:00

La commission d'enquête se tiendra en outre à la disposition du public pour des permanences téléphoniques aux créneaux ci-dessous définis. Le public est invité à réserver une plage de 15 minutes par personne en prenant **rendez-vous** au 01 83 62 45 74 ou via le lien (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille/permanences>).

Permanences téléphoniques

Le 17 janvier 2022 de 08:00 à 11:00

Le 21 janvier 2022 de 12:00 à 15:00

Le 31 janvier 2022 de 12:00 à 15:00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 Lesquin Cedex) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention du président de la commission d'enquête – Enquête publique – Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin » ;

* par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr ;

* en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception des documents, la communication des dépositions au président de la commission d'enquête, etc.), et la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation notamment à l'occasion des permanences de la commission d'enquête, seront assurées par les mairies des communes de Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

Article 5 – Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, par les soins du préfet du Nord, en sa qualité d'autorité compétente pour coordonner, ouvrir et organiser l'enquête, publié en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans 3 journaux d'annonces diffusés dans le département du Nord.

Les frais d'insertion seront à la charge du pétitionnaire.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés sera publié dans les communes citées à l'article 2 du présent arrêté et en préfecture du Nord. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux maires concernés et sera certifié par ceux-ci.

Dans les mêmes conditions, et sauf impossibilité matérielle, il est procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et de manière visible de la voie publique, conformément à l'article R123-11 du code de l'environnement et à l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :

- * des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Avis-d-enquete-publique>) ;
- * de la Métropole européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien>) ;
- * de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/#toc-6>).

Article 6 – Clôture de l'enquête

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, à l'expiration du délai d'enquête, les registres seront remis au président la commission d'enquête. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au président de la commission d'enquête et clos par lui.

La commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le pétitionnaire et lui communique la synthèse des observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse des observations, un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmet à la préfecture du Nord (DDTM 59, Service eau, nature et territoires, Unité police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 Lille Cedex) l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège d'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec ses rapport et conclusions motivées.

Il transmet simultanément une copie des rapport et conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lille.

Si, dans ce délai de 30 jours, le président de la commission d'enquête n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, conformément à la faculté qui lui est octroyée à l'article L123-15 du code de l'environnement, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du 4^{ème} alinéa du même article L123-15.

Article 7 – Avis des collectivités territoriales et leurs groupements

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements, intéressés par le projet notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leurs territoires, sont appelés, conformément à l'article L181-10 II du code de l'environnement, à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture du registre d'enquête.

Article 8 – Rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête

Le préfet du Nord adresse une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête au pétitionnaire, ainsi qu'aux maires de Fretin et de Lesquin, autorités compétentes pour prendre la décision au titre du code de l'urbanisme.

Il en adresse également une copie aux mairies citées à l'article 2 ci-dessus pour les tenir à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions, le rapport et les conclusions motivées doivent être tenus à la disposition du public en préfecture du Nord. Ces pièces seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2>).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions motivées, auprès du préfet du Nord, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Article 9 – Décisions au terme de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique :

- * le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3 I et R214-1 du code de l'environnement ;
- * le maire de Fretin (PC 059 256 21 M0013) et celui de Lesquin (PC 059 343 21 L0011) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

Article 10 – Exécution et diffusion de l'arrêté

Le préfet du Nord, les maires des communes Allennes-les-Marais, Annœllin, Anstaing, Attiches, Avelin, Baisieux, Bauvin, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Carnin, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fretin, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lesquin, Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Provin, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Vendeville, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems, la commission d'enquête et la société Aéroport de Lille SAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie est adressée :

- * au président du tribunal administratif de Lille ;
- * au président de la Métropole européenne de Lille.

Fait à Lille, le 13 DEC. 2021

Pour le préfet du Nord et par délégation,
le secrétaire général



Simon FETET

Décision du Président de la commission d'enquête pour la prolongation de l'enquête publique

Enquête publique NE2100098/59

décision du 2 novembre 2021 de Monsieur le président du tribunal administratif de Lille

Le président de la commission d'enquête

SEE / reçu le

10 FEV. 2022

À Monsieur le préfet du Nord

Dans le cadre des dispositions de l'article L123-9 du code de l'environnement, je vous indique par le présent le souhait de la commission d'enquête en charge de l'enquête publique relative à :

« demande d'autorisation environnementale et permis de construire concernant le projet de modernisation de l'aéroport de l'aéroport de Lille », de prolonger ladite enquête de 15 jours au fin de prise en compte de la demande de participation des autorités belges dans le temps de la concertation.

Christian Lebon



Arrêté Préfectoral du 10 février 2022 de prolongation d'enquête publique

Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral de prolongation d'enquête publique unique relative aux demandes présentées par la société Aéroport de Lille SAS en vue d'obtenir les autorisations de moderniser de l'aéroport de Lille-Lesquin, au titre de :

- * l'article L214-1 du code de l'environnement,
- * l'article L421-1 du code de l'urbanisme

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annoëullin, Bauvin, Carnin, Provin

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L123-1, R122-1 et R123-1 et suivants, L181-1 et suivants et R181-1 et suivants, L214-3 et 214-1 et suivants et L411-1 et R411-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L181-10 et L123-6 portant sur la consultation du public lorsqu'un projet est soumis à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L421-1 et suivants, L422-1, L425-1, L425-14, R421-1 et R423-57 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 par lequel la région issue du regroupement des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie est dénommée « Hauts-de-France » ;

Vu le décret 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

Vu le décret 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau ;

Vu le décret du 27 août 2020 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Nord, Monsieur Simon FETET ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) – Monsieur Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral de bassin du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie pour la période 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures, abrogeant l'arrêté du 20 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 mars 2020 approuvant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marque-Deûle ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2021 d'ouverture d'enquête publique unique relative aux demandes présentées par la société Aéroport de Lille SAS en vue d'obtenir les autorisations de moderniser de l'aéroport de Lille-Lesquin ;

Vu les demandes de permis de construire déposés par la société Aéroport de Lille SAS, représentée par Monsieur Éric VANDAMME, en mairies de Fretin (PC 059 256 21 M0013) et Lesquin (PC 059 343 21 L0011) le 15 juillet 2021 ;

Vu les avis émis lors de la consultation administrative prévue au titre du code de l'urbanisme sur le volet permis de construire, notamment :

- de la direction générale de l'aviation civile en date du 24 septembre 2021 ;
- de la commission départementale d'accessibilité en date du 21 septembre 2021 ;
- de la direction régionale des affaires cultures, archéologie préventive en date du 24 septembre 2021 ;
- de la sous-commission de prévention des risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public en date du 01 octobre 2021 ;

Vu les avis émis par les conseils municipaux et communautaires rendus au titre de l'article L122-1 V du code de l'environnement dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire ;

Vu le dossier enregistré en direction départementale des territoires et de la mer du NORD sous le numéro 59-2021-00133 présenté le 20 juillet 2021 par la société Aéroport de Lille SAS, afin d'obtenir l'autorisation environnementale IOTA pour procéder aux aménagements de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) ;

Vu les avis émis lors de la consultation administrative au titre du code de l'environnement, notamment :

- de l'autorité environnementale (conseil général de l'environnement et du développement durable -CGEDD-) en date du 03 novembre 2021 ;
- de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Marque-Deûle en date du 16 septembre 2021 ;

Vu l'étude d'impact et son résumé non technique joints au dossier (tant dans le cadre des demandes de permis de construire que de la demande d'autorisation environnementale) ;

Vu le mémoire en réponse émis par le pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu la décision E21000098/59 prise le 02 novembre 2021 par le président du tribunal administratif de Lille, désignant Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, et de Monsieur François

YOYOTTE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite ;

Vu la demande motivée formulée par le président de la commission d'enquête publique à prolonger de 15 jours l'enquête publique ;

Considérant que la commission d'enquête a été consultée sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRÊTE

L'arrêté préfectoral du 13 décembre 2021 est complété comme suit :

Article 1^{er} – Prolongation de l'enquête

L'enquête publique relative à l'autorisation de moderniser l'aéroport de Lille-Lesquin sur les communes de Fretin et Lesquin au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme, **est prolongée jusqu'au 1^{er} mars 2022 à 17 H 00 inclus**, conformément aux dispositions réglementaires susvisées, et notamment l'article L123-9 du code de l'environnement.

Article 2 - Périmètre de l'enquête publique prolongée

L'enquête publique prolongée se déroule sur le même territoire que décrit à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2021.

Article 3 - Information du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers, et notamment l'étude d'impact, sont tenues à la disposition du public, au sein des mairies des communes suivantes, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, TEMPLERMARS, Vendeville (Nord).

Un registre d'enquête y est mis à la disposition du public, afin d'y recueillir les appréciations, suggestions, contre-propositions relatives à ce projet. Ce document est composé de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président de la commission d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

* sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique>) ;

* sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux de :

* la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 LILLE Cédex – instructeur de la demande d'autorisation environnementale) ;

* le service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70043, 59040 LILLE Cédex – instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 M0013) ;

* la mairie de Lesquin (39 rue Faïdherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN – instructeur du permis de construire sur cette commune (PC 059 343 21 L0011) ;

et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03-20-49-68-84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.

Article 4 – Permanences complémentaires durant la prolongation

Les permanences de l'enquête sont complétées comme suit.

Indépendamment des dispositions qui précèdent, Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête, ou Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, ou Monsieur François YOYOTTE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations écrites et orales sur l'opération en mairies et pour les dates et horaires suivants :

Le 18 février 2022	Fretin de 14:00 à 17:00
Le 23 février 2022	Lesquin de 14:00 à 17:00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN Cédex) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention du président de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin »

* par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr

* en les consignait sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception des documents, communication des dépositions au président de la commission d'enquête, etc ...) et la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation notamment à l'occasion des permanences de la commission d'enquête seront assurées par les mairies des communes de Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

Article 5 – Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître la prolongation d'enquête sera réalisé, par les soins du préfet du Nord, en sa qualité d'autorité compétente pour coordonner, ouvrir et organiser l'enquête, publié en caractères apparents dans 2 journaux d'annonces diffusés dans le département du Nord.

Les frais d'insertion seront à la charge du pétitionnaire.

Un avis par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés sera publié dans les communes citées à l'article 2 du présent arrêté et en préfecture du Nord. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux maires concernés et sera certifié par ceux-ci.

Dans les mêmes conditions, et sauf impossibilité matérielle, il est procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et de manière visible de la voie publique, conformément à l'article R123-11 du code de l'environnement et à l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné.

L'avis de prolongation d'enquête est également publié sur le site internet :

* des services de l'État dans le Nord

(<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Avis-d-enquete-publique>) ;

* de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien>) ;

* de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/#toc-6>).

Article 6 – Clôture de l'enquête

Ces dispositions sont inchangées.

Article 7 – Avis des collectivités territoriales et leurs groupements

L'avis des organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet pourra être pris en compte s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la nouvelle date de clôture du registre d'enquête.

Article 8 – Rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête

Ces dispositions sont inchangées.

Article 9 – Décisions au terme de l'enquête publique

Ces dispositions sont inchangées.

Article 10 – Exécution et diffusion de l'arrêté

Le préfet du Nord, les maires des communes Allennes-les-Marais, Anœllin, Anstaing, Attiches, Avelin, Baisieux, Bauvin, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Carnin, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fretin, Genech, Lambersart, Lesquin, Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Provin, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Vendeville, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems, la commission d'enquête et la société Aéroport de Lille SAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie est adressée :

* au président du tribunal administratif de Lille ;

* au président de la Métropole Européenne de Lille.

Fait à Lille, le 10 FEV. 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Simon FETET

Voies et délai de recours :

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le Préfet du Nord - DCPI, 12 rue Jean sans Peur, CS 20003 - 59039 Lille cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

5/5

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions

de l'article R.421-2 du code de justice administrative, le silence gardé par l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille qui peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Courrier de réponse (et sa traduction) du Gouvernement flamand suite à sa saisie au sujet de l'enquête publique

DEPARTEMENT
OMGEVING

Vlaamse overheid

Afdeling Strategie, Internationaal,
Digitaal en Ondersteuning
Koning Albert II laan 20, bus 8
Brussel, België
T +32 2 553 80 11
www.omgevingvlaanderen.be

Dhr Simon Fetet
Prefect préfecture du Nord
12-14 rue Jean sans Peur
CS 20003
59 039 Lille Cedex
France

uw bericht van
11 februari 2022
vragen naar/e-mail
SIDO.omgeving@vlaanderen.be

uw kenmerk
uw kenmerk

ons kenmerk
ons kenmerk
telefoonnummer

bijlagen
aantal bijlagen
datum
28/02/2022

Betreft: Convention d'Espoo - Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

Geachte heer prefect,

het Vlaamse Gewest ontving op eigen verzoek op 11/02/2022 vanwege de préfecture du Nord een notificatie onder het Espoo Verdrag over het project van de modernisering van de luchthaven van Lille-Lesquin.

Volgens de notificatie blijkt uit het milieueffectenrapport dat het project geen aanzienlijke grensoverschrijdende milieueffecten kan veroorzaken in het Vlaamse Gewest.

De periode van het openbaar onderzoek over het project werd verlengd tot en met 1 maart 2022.

Het Vlaamse Gewest dankt de préfecture du Nord voor de notificatie en heeft het genoegen via deze brief het advies van het departement Omgeving (Vlaamse Overheid, Vlaams Gewest) mee te delen.

Het departement Omgeving heeft de documenten van het openbaar onderzoek geanalyseerd op geluidsaspecten en is tot conclusie gekomen dat er wat die aspecten betreft geen significante impact te verwachten is voor het Vlaams Gewest.

Het Vlaamse Gewest vraagt op de hoogte te worden gehouden van de verdere ontwikkelingen met oog op, indien nodig, participatie in de procedures.

Met vriendelijke groeten,

Getekend door Peter Cabus (Signature)
Getekend op 2022-03-01 17:56:46 +01:00
Reden: ik keur dit document goed

Peter Cabus

Peter Cabus
Secretaris-generaal



Traduction

Cher Monsieur le Préfet,

la Région flamande a reçu à sa demande le 11/02/2022 de la préfecture du Nord une notification dans le cadre de la Convention d'Espoo sur le projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Selon la notification, le rapport sur les incidences environnementales montre que le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets significatifs sur l'environnement. les effets environnementaux transfrontaliers dans la région flamande.

La période d'enquête publique pour le projet a été prolongée jusqu'au 1er mars 2022.

La Région flamande remercie la préfecture du Nord pour la notification et a le plaisir d'envoyer cette lettre.

l'avis du Département de l'environnement (Gouvernement flamand, Région flamande).

Le Département de l'Environnement a analysé les documents de l'enquête publique sur

les aspects liés au bruit et est arrivé à la conclusion qu'en ce qui concerne ces aspects, aucun impact significatif n'est à prévoir pour la région flamande.

attendu pour la Région flamande.

La Région flamande demande à être tenue informée des développements ultérieurs en vue de la participation aux procédures, si nécessaire.

Très cordialement,

AVIS D'ENQUETE (Avis d'enquête initial)



PRÉFECTURE DU NORD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

**Demande d'autorisation environnementale (article L214-1 du code de l'environnement)
Demandes de permis de construire (article L421-1 du code de l'urbanisme)**

La société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire (communes de Fretin et Lesquin) concernant la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin. Les caractéristiques du projet sont notamment :

- Opérations de mises aux normes indispensables afin d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires ou aux améliorations requises en matière de sécurité ou de sûreté du transport aérien
- Modernisation du terminal (notamment la démolition de la rampe et du parking couvert existants, la réhabilitation de l'aérogare existante par le réaménagement complet du niveau 2, l'adaptation des capacités de stationnement, le développement de l'aérogare existante dans la continuité du bâtiment existant)
- Travaux côté piste en vue de les mettre aux normes (notamment les accotements pour la piste principale, l'ajout d'un taxiway, la réalisation d'un chemin de ronde périphérique)

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 36 jours consécutifs. :

du 10 janvier 2022 à 09 H 00 au 14 février 2022 à 17 H 00 inclus

dans les communes ci-dessus mentionnées.

La mairie de Lesquin est siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord)

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :

- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 LILLE Cédex) – instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;
- du service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70043, 59040 LILLE Cédex) – instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 N0013) ;
- de la mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN) – instructeur du permis de construire sur celle-ci (PC 059 343 21 L0011) ;

et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-LOTA/Dossiers-d-enquete-publique>) ;
- sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>) accessible via le Qrcode ci-contre



Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, et de Monsieur François YOYOTTE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

	Lesquin de 09:00 à 12:00
	Lille de 14:00 à 17:00
Le 10 janvier 2022	Pont-à-Marcq de 13:30 à 17:30
	Seclin de 09:00 à 12:00
	Templemars de 09:00 à 12:00
Le 12 janvier 2022	Avelin de 09:00 à 12:00
	Fretin de 14:00 à 17:00
Le 13 janvier 2022	Anstaing de 13:30 à 16:45
Le 15 janvier 2022	Seclin de 09:00 à 12:00
Le 17 janvier 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
Le 18 janvier 2022	Lesquin de 14:00 à 17:30
	Avelin de 08:30 à 12:00
Le 19 janvier 2022	Lille de 09:00 à 13:00
	Pont-à-Marcq de 13:30 à 17:30
Le 22 janvier 2022	Templemars de 08:30 à 12:00
Le 24 janvier 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
Le 27 janvier 2022	Avelin de 14:00 à 16:30
Le 31 janvier 2022	Fretin de 14:00 à 17:00
Le 1 ^{er} février 2022	Pont-à-Marcq de 09:00 à 12:00
Le 03 février 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
Le 04 février 2022	Fretin de 14:00 à 17:00
Le 05 février 2022	Anstaing de 08:30 à 11:45
	Anstaing de 08:30 à 11:45
Le 09 février 2022	Templemars de 14:00 à 17:00
	Lesquin de 14:00 à 17:00
Le 14 février 2022	Lille de 14:00 à 17:00
	Seclin de 13:30 à 17:00

La commission d'enquête se tiendra en outre à la disposition du public pour des permanences téléphoniques aux créneaux ci-dessous définis. Le public est invité à réserver une plage de 15 minutes par personne en prenant rendez-vous au 01 83 62 45 74 ou via le lien (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille/permanences>).

Permanences téléphoniques	Le 17 janvier 2022 de 08:00 à 11:00
	Le 21 janvier 2022 de 12:00 à 15:00
	Le 31 janvier 2022 de 12:00 à 15:00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à la commission d'enquête :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN Cédex) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin »
- par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr
- en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03-20-49-68-84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.

Après l'enquête publique, la commission d'enquête transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :

- des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Avis-d-enquete-publique>) ;
- de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien>) ;
- de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/#toc-6>).

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2>).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique :

- le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3 I et R214-1 du code de l'environnement ;
- le maire de Fretin (PC 059 256 21 M0013) et celui de Lesquin (PC 059 343 21 L0011) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

AVIS D'ENQUETE (Avis prolongation d'enquête)



PRÉFECTURE DU NORD

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carmin et Provin

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

**Demande d'autorisation environnementale (article L214-1 du code de l'environnement)
Demandes de permis de construire (article L421-1 du code de l'urbanisme)**

L'enquête publique relative à l'autorisation de moderniser l'aéroport de Lille-Lesquin sur les communes de Fretin et Lesquin au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme, est prolongée de 15 jours, conformément aux dispositions réglementaires susvisées, et notamment l'article L123-9 du code de l'environnement.

Par arrêté préfectoral, elle se déroulera jusqu'au 1^{er} mars 2022 à 17 H 00 inclus.

Le périmètre d'enquête est inchangé. La mairie de Lesquin reste siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord)

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :

- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 LILLE Cédex) – instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;
- du service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70043, 59040 LILLE Cédex) – instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 N0013) ;
- de la mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN) – instructeur du permis de construire sur celle-ci (PC 059 343 21 L0011) ;

et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique>) ;
- sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, et de Monsieur François YOYOTTE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires supplémentaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

Le 18 février 2022 - Fretin de 14:00 à 17:00	Le 23 février 2022 - Lesquin de 14:00 à 17:00
--	---

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN Cédex) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin »

- par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr
- en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03-20-49-68-84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.

Après l'enquête publique, la commission d'enquête transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :

- des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-OTA/Avis-d-enquete-publique>) ;
- de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien>) ;
- de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/#toc-6>).

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-OTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2>).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique :

- le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3 I et R214-1 du code de l'environnement ;
- le maire de Fretin (PC 059 256 21 M0013) et celui de Lesquin (PC 059 343 21 L0011) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

02/11/2021

N° E21000098 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission

CODE : 2

Vu, enregistrée le 26/10/2021, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Demande d'autorisation environnementale et permis de construire concernant le projet de modernisation de l'aéroport de Lille,

Maitre d'ouvrage : SAS AEROPORT DE LILLE

Territoire(s) concerné(s) : 56 communes de la Métropole Européenne de Lille.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité,

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite,

Monsieur François YOYOTTE-HUSSON, directeur de l'Ecole Nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes, retraité,

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Lille, le 02/11/2021

Pour le Président,
Le premier vice-président,



Antoine JARRIGE

Pour expédition conforme
Pour le greffier en chef
L'adjoint administratif délégué



COMPTES-RENDUS DES REUNIONS AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE

Compte rendu de la réunion numéro 1 entre la commission, le Maître d'Ouvrage, l'Autorité Administrative Organisatrice et la MEL dans les locaux de ADL/SAS

Le jeudi 18 novembre 2021 de 10h00 à 17h00

La réunion s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- Présentation du projet de 10 heures à 13 heures,
- Visite in situ, « côté ville » et « côté piste », suivi d'un débriefing de 13 heures à 17 heures.

Participaient à cette réunion :

- Pour la commission d'enquête :
 - M. Christian Lebon : président,
 - M. Jean-Marc Dumortier et M. François Yoyotte : membres de la commission.
- Pour la DDTM59 - police de l'eau :
 - M. Coron : adjoint au chef de bureau
 - Mme Capendu : gestionnaire du dossier.
- Pour le Maître d'ouvrage, porteur du projet :
 - M. Gennard : Directeur de l'aéroport de Lille
 - M. Vandamme : Directeur de programme,
 - M. Coquerelle : directeur QSE,
 - M. Leene : Directeur technique,
 - M. Dandoy : Eiffage construction,
 - Mesdames Picque et Cipra de AMO (concertation et communication).
- Pour la métropole européenne de Lille (MEL) :
 - M. Richard : responsable aménagement -urbanisme.

1/ partie présentation du projet :

Ont été successivement présentés :

- Les objectifs et les caractéristiques principales du projet ainsi que les enjeux (les 3 objectifs principaux de modernisation ainsi que la synthèse de l'étude d'impact)
- Les effets et les mesures de réduction envisagées relatifs à :
 - l'accessibilité à l'aéroport et à la mobilité (trafic routier transport en commun)
 - les nuisances sonores
 - les gaz à effet de serre (GES)

- Analyse de l'avis de l'autorité environnementale :
Réflexion sur l'étude de cadrage puis sur l'avis concerté du 3 novembre 2021 et sur les travaux de préparation du mémoire en réponse obligatoire du maître d'ouvrage.
- Description des étapes de la concertation préalable volontaire.
- Cadrage général de l'enquête publique et modalités de déroulement :
 - Le périmètre de l'enquête publique
 - La publicité réglementaire et complémentaire
 - Les permanences présentielle, le registre dématérialisé les permanences téléphoniques
- Composition du dossier ainsi que liste des « avis conformes obligatoires » à insérer dans ce dernier.

2 / Visite sur le terrain et débriefing final

Les membres de la commission, accompagnés des représentants de l'autorité administrative organisatrice ainsi que par le directeur du programme et le directeur technique ADL, se sont rendus successivement en extérieur du bâtiment terminal (« côté ville ») puis « côté piste » en secteur sécurisé.

Cette visite a permis une vue d'ensemble des aménagements de la modernisation projetée, ainsi que, plus précisément, de la localisation précise des travaux de mise aux normes « côté piste ».

À la demande de la commission, des visites complémentaires seront programmées ultérieurement d'une part pour visualiser le terrain d'assiette du parking P7 envisagé au nord « côté ville » et d'autre part pour constater les effets sonores potentiels relevés par les habitants du quartier « Huvet » de la commune de Fretin et ce dans une configuration de décollage en « face est ».

Compte rendu de la réunion numéro 2 entre la commission, le Maître d'Ouvrage et l'Autorité Administrative Organisatrice dans les locaux de ADL/SAS

Le mercredi 24 novembre 2021 de 10h00 à 12h30

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du calendrier prévisionnel de concertation continue entre les membres de la commission d'enquête, l'Autorité Administrative Organisatrice et le Maître d'Ouvrage évoqué lors de la réunion numéro 1 du 18 novembre écoulé.

Participaient à la réunion :

- Pour la commission d'enquête :
 - M. Christian Lebon, président,
 - M. Jean-Marc Dumortier et M. François Yoyotte : membres de la commission
- Pour l'autorité administrative organisatrice (en visioconférence) : Mme Capendu, chargée du dossier.
- Pour le Maître d'ouvrage ADL/SAS :
 - M. Éric Vandamme : directeur de programme,
 - Monsieur Yves Coquerelle : directeur QSE
 - Madame Picque (en visioconférence)

Au cours de cette réunion ont été examinés les points suivants :

- Examen du projet d'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique.
- Rectification d'un des « sites pivot » initialement proposés en lieu de permanence présenteielle : remplacement à la demande de l'AAO, du siège de la MEL (2 rue des cités unies à Lille) par la mairie de Lille (3 permanences tenues par François Yoyotte).
- Demande du maître d'ouvrage à l'autorité administrative organisatrice de préciser la liste des avis devant figurer obligatoirement au sein du dossier d'enquête publique ainsi que des mémoires en réponse à fournir obligatoirement ou non selon les cas.
- Détermination des modalités pratiques de visas des registres d'enquête par la commission et de la vérification (par huissier) de présence de la publicité légale ainsi que de la présence des dossiers d'enquête et des registres (dans les mairies non concernées par une permanence le 10 janvier 2022) - affaire suivie par Madame Picque.
- Détermination de la prochaine réunion de coordination de suivi arrêtée le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 9 heures dans les locaux du maître d'ouvrage.
- Confirmation de la demande des membres de la commission de procéder le moment venu à une visite du terrain d'assiette du parking P7 projeté ainsi que du quartier Huvet de Fretin à l'occasion d'un vol en configuration départ est.

Compte-rendu de la réunion numéro 3 entre la commission, le Maître d’Ouvrage, l’Autorité Administrative Organisatrice et la MEL dans les locaux de ADL/SAS

Le mercredi 1^{er} décembre de 9h00 à 11h30.

Assistaient à cette réunion :

- pour la commission d’enquête :

- M. Christian Lebon, Président
- M. Jean-Marc Dumortier, membre titulaire

- pour le Maître d’ouvrage ADL SAS :

- M. Éric Vandamme, Directeur de programme,
- Mme Picques
- M. Nau (EOD)

- pour la DDTM 59 (police de l’eau) : Mme Capendu, instructrice du dossier

- pour la métropole européenne de Lille (MEL) : Mme Olejniczak

Au cours de cette réunion ont été successivement examinés les points suivants :

1/ Pour la partie administrative :

- Derniers points faits sur le projet de rédaction de l’avis d’enquête publique et de l’arrêté d’enquête publique : Prise en compte des observations émises par les participants aux fins de rédaction définitive
- Questions relatives à la complétude du dossier
- Modalités pratiques afférentes à la mise en place de 75 clés USB comportant le dossier
- Modalités pratiques d’acheminement des registres après clôture de la consultation le 14 février 2022 à 17 heures
- Dates prévisionnelles de la signature de l’arrêté : 14 décembre 2021

2/ Sur l’environnement humain du dossier d’enquête :

- Réponse, par Messieurs Vandamme et Nau, au questionnement de François YOYOTTE relatif à l’emport moyen passager (si le pourcentage d’occupation des avions baisse, il engendra des annulations de vols)
- Projet de sommaire du dossier d’enquête exposé par Monsieur Vandamme
- Exposé relatif à l’ambiance sonore (étude réalisée par le bureau « A-tech » sur des bases de 2019. Il convient de noter que l’aspect des trajectoires reste non maîtrisé par le porteur du projet. Cette étude tient compte des propositions d’augmentation de population projetées au travers des documents territoriaux ainsi que des travaux du PGS (plan général sonore) et de l’Aviation Civile.
- Rappel que le projet immobilier « gelé » aurait entraîné un trafic pendulaire important, compte tenu des 40 000 m² et des plus de 2000 emplois y afférents que comportait ce projet uniquement constitué de bureau.
- Il est précisé que 1720 emplois sont projetés sur la plate-forme en 2039 pour un peu plus de 1000 actuellement
- Examen des effets du projet sur la qualité de l’air

3 /la prochaine réunion est fixée au mercredi 8 novembre 2021 à partir de 10 heures

Compte rendu de la réunion numéro 4 entre la commission, le Maître d’Ouvrage, l’Autorité Administrative et la Sté « Registre Numérique » dans les locaux de ADL/SAS

Le mercredi 8 décembre 2021 de 10h00 à 13h00

Participaient à cette réunion :

- Pour la commission
 - M. Christian Lebon : président,
 - M. Jean Marc Dumortier : membre titulaire
- Pour le Maître d’Ouvrage ADL SAS :
 - M Vandamme : directeur de programme
 - Mme Picques,
 - M.Dandoy (Eiffage construction)
 - M. Nau (Cabinet EODD)
- Pour l’AAO - DDTM59 – police de l’eau : Mme Capendu gestionnaire du dossier
- Pour la société « registre-numérique » : M.Simplot

Ont été examinés les points suivants :

1 / « calage » administratif

- La version définitive de l’arrêté préfectoral et de l’avis d’enquête : validation et publication prévue le 17 décembre 2021
- Possibilité d’inclure un QR Code au sein de l’avis d’enquête
- Calage avec M. Simplot (modalités de réservation des créneaux téléphoniques et inscription des N° de téléphone à afficher sur l’arrêté)

2 / présentation par M.Dandoy de :

- L’impact humain des travaux projetés (notamment en extension ouest du terminal)
- L’exposé des « flux Schengen et internationaux » en liaison avec la création de la « jetée départ » projetée
- Le réaménagement des travaux et flux relatifs aux réaménagements des niveaux 0, 1 et 2
- Précisions sur les étapes des travaux (réalisation du neuf en extension avant démolition de l’obsolète)

3 / ordres du jour de la réunion du 15 décembre 2021

- Commentaire du mémoire en réponse du MO à l’avis Ae
- Réponse au questionnement de François Yoyotte
- Visite sur le terrain parking P7

Compte-rendu de la réunion numéro 5 entre la commission, le Maître d'Ouvrage et la MEL tenue dans les locaux de ADL/SAS

Le mercredi 15 décembre 2021 de 10h00 à 13h30

Assistaient à cette réunion :

-pour la commission d'enquête :

- M. Christian Lebon : Président
- M. Jean-Marc Dumortier et M. François Yoyotte, membre de la commission

-pour le Maître d'ouvrage :

- M. Eric Vandamme
 - M. Stephane Dandoy (Eiffage construction)
- assistés par visioconférence pour les interventions de

- Mme Picque (Parimage)
- M. Blondel (société Arthur De Little)
- M. Nau (cabinet EOOD)

-assistaient également à la réunion, par visioconférence, Mme Olejniczak de la MEL, instructrice des permis de construire

Préalablement à cette réunion la commission s'est rendue accompagnée par Messieurs Vandamme et Dandoy sur les sites suivants :

-Commune de Fretin : visualisation de l'environnement du quartier dit du « Huvet » lieu de résidence de riverains rapportant des nuisances sonores au décollage face à L'Est.

-Visite du site d'assiette foncière du futur parking P7 au nord de la route d'accès aux parkings de la plateforme : la commission constate la configuration précise des lieux et de son environnement (talus herbacés) visualisation du sol imperméable artificialisé de l'ancienne ALAT (aviation légère de l'armée de terre) ainsi que des bâtiments résiduels existants à détruire ultérieurement.

Au cours de la réunion ont été examinés successivement les points suivants :

- Présentation par visioconférence du registre dématérialisé par la société « registre-numérique » CDV et confirmation de la réunion de prise en main de l'outil par la commission d'enquête le 5 janvier 2022 à 10 heures.
- Exposé réalisé, par M. Blondel du bureau de conseil en stratégie des transports : Arthur De Little, afférent aux analyses et perspectives relatives à l'emport moyen passager (paramètres liés au type d'opérateur, à l'évolution du type d'avion et influences sur les taux de remplissage) de la future plateforme aéroportuaire de Lille Lesquin.
- Exposé réalisé, par M. Nau de la société EOOD, relatif à la teneur du mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'Autorisation environnementale ainsi qu'à l'étude d'impact. Analyse sur les aspects de l'évolution des gaz à effet de serre (GES) ainsi que sur les aspects nuisances sonores de cette étude (examen de l'impact de la recommandation OMS sur certains quartiers du périmètre immédiat).

Proposition faite par le représentant du maître d'ouvrage de tenir une dernière réunion de mise au point et de suivi, à date de mi-consultation, le mercredi 26 janvier 2022 à la suite de la réunion de la commission (numéro 3) qui se tiendra le même jour en matinée.

Compte-rendu de la réunion numéro 6 d'information entre la commission d'enquête et le Maître d'Ouvrage tenue dans les locaux de ADL/SAS Le mercredi 26 janvier 2022 de 15h00 à 17h30

Assistaient à cette réunion :

-pour la commission d'enquête :

- M. Christian Lebon : Président
- M. Jean-Marc Dumortier et M. François Yoyotte, membre de la commission

-pour le Maître d'ouvrage :

- M. Gennart, Directeur de l'aéroport de Lille Lesquin
- M. Eric Vandamme, Directeur du programme

Assistés par visioconférence pour les interventions de

- Mme Picque (Parimage)
- M. Coquerelle, Directeur QSE

Au cours de la réunion demandée par la maîtrise d'ouvrage ont été examinés successivement les points suivants :

- Etat d'avancement de la contribution publique à mi-enquête : à ce jour 300 contributions ont été recensées et les thématiques principales s'en dégageant examinées
- A la demande du porteur de projet, le calendrier de la phase finale de l'enquête a été précisé : emport par les membres de la commission des neufs registres d'enquête les 14 et 15 février
- Réunion de la commission d'enquête aux fins de conception du procès-verbal de synthèse les 15 et 16 février.
- Notification commentée du procès-verbal de synthèse par la commission au porteur du projet maître d'ouvrage : dates prévisionnelles 17 février et remises du mémoire en réponse au plus tard le 4 mars.
- Questions diverses de la commission au porteur du projet relatives :
 - D'une part, au traitement des signalements ainsi qu'au suivi des trajectoires
 - D'autre part, aux questions de l'éventualité d'extension du taxiway de la piste principale
 - Ainsi qu'à la présence du dossier de projet de rénovation de l'aérodrome de Lille Lesquin dans le cahier des charges de l'appel d'offres concurrentielles établies par la SMALIM en 2019.
- Dans ce contexte ont été exposés et commentés, de manière détaillée, 2 modules synthétisant :
 - Le traitement des signalements des riverains comportant situation actuelle et évolution du système prévu en 2022 (renouvellement du système de surveillance du bruit et de visualisation en temps réel des trajectoires)
 - Le rapport du 14 décembre 21 de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) à titre général et plus particulièrement pour la situation de l'aérodrome de Lille Lesquin.

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Enquête publique E2100098/59

Compte Rendu de réunion de commission d'enquête n°1

Le vendredi 19 novembre 2021 à 13h30 à 17h00 dans les locaux de ADL/SAS

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

Au cours de cette réunion ont été abordés et développés les points suivants :

- Les modalités de fonctionnement en interne de la commission (méthodologie d'échange entre les membres de la commission et avec l'autorité administrative organisatrice et/ou le Maître d'ouvrage)
- Support, méthode, typologie de la partie rédactionnelle à venir (désignation d'un référent « numérique »)
- Évaluation d'ensemble du champ réglementaire de la présente enquête publique
- Élaboration du planning détaillé des permanences présentielle prévues par la consultation :
 - Sur la base des éléments déterminés en commun avec l'autorité administrative organisatrice (sites : les 5 communes d'assiette foncière et de proximité immédiate avec l'aéroport de Lille ainsi que 4 communes dites « pivot » situées en retrait de ce périmètre immédiat, soit 9 sites au total)
 - Sur la base de 3 permanences par site, sur la durée des 36 jours de l'enquête prévue : du 10 janvier au 14 février 2021 inclus

Le calendrier a été établi par le croisement des critères et paramètres suivants : spécificité de la commune siège de l'enquête, position géographique des communes dans le périmètre, possibilité offerte par l'amplitude d'ouverture horaire des mairies concernées, alternance des vacations en matinée et après-midi, présence de 3 permanences du samedi

- Adoption d'un modèle de fiche de comptes-rendus de permanence en présentiel
- Adoption après concertation d'un sommaire prévisionnel du rapport d'enquête publique
- Répartition prévisionnelle des tâches particulières à venir, d'examen et de rédaction confiées à chacun des membres de la commission
- Échanges entre les membres de la commission sur le traitement à déterminer relatif aux thématiques retenues dans le sommaire du dossier d'enquête publique
- Échanges relatifs à la mise en place et au fonctionnement du registre dématérialisé qui sera mis en place après le choix définitif du prestataire par le Maître d'ouvrage. En attente : l'ajout potentiel de 3 permanences « téléphoniques » intégrées dans le dispositif dématérialisé
- Questions diverses afférentes à l'environnement de l'enquête et au déroulement des prochaines « rencontres avec le maître d'ouvrage » proposées et prévus par ce dernier au cours des 4 prochaines semaines (première réunion arrêtée le mercredi 24 novembre 2021 de 10 à 12 heures au siège de ADL SAS).

Enquête publique E2100098/59

Compte rendu de la réunion de commission d'enquête n° 2

Le mercredi 15 décembre 2021 de 15h00 à 17h00 dans les locaux de ADL/SAS

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

Au cours de cette réunion ont été examinés successivement les points suivants :

- L'état d'avancement des rédactions relatives au rapport d'enquête, coordination entre les membres de la commission pour les parties restant à rédiger.
- Le point sur les modalités pratiques afférentes à la tenue et les comptes-rendus des permanences en présentiel ainsi que des permanences téléphoniques (comptes-rendus type a adresser en fin de chaque permanence à Jean-Marc Dumortier en vue de leur intégration au fil de l'eau dans la partie du rapport d'enquête correspondante).
- Le point sur la méthodologie d'utilisation par les membres de la commission du registre dématérialisé (avant la prise en main et mise en situation par le gestionnaire de la société « registre-numérique » prévue le 5 janvier 2022 à 10 heures).
- Le point sur la méthodologie relative à la conception future du procès-verbal de synthèse. Cette question sera affinée (possibilité de regroupements thématiques sous forme de tableau en parallèle avec une extraction complète des contributions recueillies en utilisant l'outil registre numérique).
- La gestion des contributions orales et écrites recueillies sur les registres papier. Cette question sera finalisée au cours de notre prochaine réunion de commission dite de mi-consultation prévue le mercredi 26 janvier 2022 à 10 heures dans les locaux d'ADL/SAS.
- La conception d'un vade-mecum à destination des services municipaux des 9 communes, siège de permanence physique. Après concertation des membres de la commission sur les éléments de son contenu, un modèle type sera réalisé par Christian Lebon et adressé pour validation aux membres de la commission avant l'envoi aux services concernés.

Enquête publique E2100098/59

Compte rendu de la réunion de commission d'enquête n° 3

Le mercredi 5 janvier 2022 de 10h00 à 14h00 dans les locaux de ADL/SAS

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

La réunion de la commission (tenue de 12 heures à 14 heures) a été précédée par la réunion d'information et de prise en main de l'outil registre numérisé, programmée par le Maître d'ouvrage ce même jour de 10 heures à 12 heures en présence des représentants du MO.

Au cours de cette réunion relative à l'utilisation de l'outil numérique, animée par Monsieur Simplot de la société « registre-numérique », ont été examinés, outre les aspects administratifs et juridiques de l'outil, ses particularités d'utilisation et les opportunités fonctionnelles attachées à ce dernier.

Lors de la réunion de commission N°3, ont été examinés les points suivants :

- L'harmonisation de la méthodologie applicable à la tenue des permanences présentes (contact liminaire avec les directeurs généraux des services aux fins de finaliser les mesures contextuelles relatives à la crise sanitaire, contenu et envoi des comptes-rendus des permanences)
- La préparation de la méthodologie relative au traitement des contributions à venir (utilisation éventuelle des critères de tri offerts par l'outil numérique, exportation et impression d'un document exhaustif des contributions recueillies, élaboration de tableaux synthétiques et thématiques afférents au procès-verbal de synthèse)
- Concertation entre les membres de la commission aux fins de définir a priori les grandes thématiques afférentes au futur procès-verbal de synthèse.

Enquête publique E2100098/59

Compte rendu de la réunion de commission d'enquête n° 4

Le jeudi 20 janvier 2022 de 10h00 à 13h00 dans les locaux de ADL/SAS

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

Au cours de cette réunion ont été examinés les points suivants :

Fonctionnalité offerte par l'outil « registre-numérique » par le biais de l'utilisation des différentes extractions génératrices d'éléments informatifs nécessaires à la conception du procès-verbal de synthèse (extraction complète en Word de l'intégralité des contributions mais également conception de tableaux Excel et autres figures en suite du traitement de chaque contribution par les commissaires enquêteurs en liaison avec les paramètres thématiques retenus).

Pour des raisons de cohérence et d'égalité de traitement des contributions il a été décidé que Christian Lebon serait chargé du traitement de ces dernières.

De même afin de vérifier la bonne application de ces traitements déjà réalisés (sens-propositions éventuelles-thèmes principaux et secondaires) il a été décidé que chacun des commissaires-enquêteurs vérifierait avant le 26 janvier (date de la prochaine réunion de commission) les contributions suivantes :

Christian Lebon : de la numéro 1 à la numéro 60 et à partir de là 172

Jean-Marc Dumortier : de la numéro 61 à la numéro 120

François Yoyotte de la numéro 121 à la numéro 171.

La prochaine réunion de commission se tiendra le 26 janvier à partir de 10 heures en préliminaire à la réunion demandée et programmée par le maître d'ouvrage qui se tiendra à partir de 15 heures dans les locaux du porteur du projet.

L'entretien de la commission avec les services de la DGAC se tiendra le 1^{er} février 2022 à partir de 14 heures dans les locaux de ces derniers à Lesquin.

Enquête publique E2100098/59
Compte rendu de la réunion de commission d'enquête n° 5
Le mercredi 26 janvier 2022 de 10h00 à 13h30 dans les locaux de
ADL/SAS

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

Au cours de cette réunion ont été examinés les points suivants :

- Bilan à mi -enquête sur les contributions tant sur le plan quantitatif (un peu plus de 300 ce jour) que qualitatif et thématique.
- Au vu de ces éléments, la commission décide de ne pas exercer la possibilité de demander une prolongation d'enquête prévue par le code de l'environnement.
- Les membres de la commission se concertent aux fins de déterminer :
 - D'une part, la méthodologie adoptée pour la partie « questionnement issu de la contribution publique » du procès-verbal de synthèse
 - D'autre part, les différentes parties de ce procès-verbal de synthèse :
- Exportation exhaustive des contributions annexées au procès-verbal proprement dit en annexe au PV, puis :
 - Partie 1 : questionnaire relatif aux contributions du public,
 - Partie 2 : questionnaire éventuel relatif aux avis des PPA
 - Partie 3 : questionnaire éventuel relatif aux avis émis et reçus par les conseils municipaux avant le 1^{er} mars 2022
 - Partie 4 : questions de la commission au maître d'ouvrage non issues des sources afférentes au 3 parties précédentes.
- Aux fins de préparer la réunion de ce même jour (26 janvier 2022 à partir de 15 heures) avec le maître d'ouvrage, porteur du projet, la commission examine les points qu'elle souhaite voir être évoqués au cours de cet échange :
 - Prolongation éventuelle des taxiways
 - Problématique des trajectoires (contrôle et sanctions putatives)
 - Fonctionnement des signalements et défaillance ressentie par les riverains
 - Présence des éléments du projet dans le cahier des charges afférents à l'appel d'offres concurrentielles établi par la SMALiM en 2019.

Enquête publique E2100098/59

Compte-rendu des réunions de commission N6 et N7, tenues dans les locaux de ADL/SAS respectivement :

- **Le mardi 15 février 2022 de 14H00 à 18H00**
- **Le mercredi 23 février 2022 de 9h30 à 13h30**

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

Au cours de ces deux réunions : ont été déterminé la nature et le contenu des divers questionnements de la commission à destination du maître d'ouvrage et qui figureront dans le procès-verbal de synthèse.

Ces travaux se sont appuyés sur les thématiques émergentes issues des contributions publiques de toute nature, ainsi que des éléments issus du dossier d'enquête et des avis des autorités associées et consultées.

Ces travaux constitueront la base évolutive du procès-verbal de synthèse définitif qui sera adopté et rédigé le 2 mars en commission d'enquête pour notification commentée au porteur du projet, prévue le 3 mars à 14 heures.

La prochaine réunion d'enquête se tiendra le 2 mars 2022 à 10H dans les locaux de ADL, après recueil au sein des mairies concernées, par les membres de la commission, des 9 registres d'enquête clôturés.

Enquête publique E2100098/59

Compte rendu de la réunion de commission d'enquête n° 8 et n°9 dans les locaux de ADL/SAS respectivement :

Le mercredi 2 mars 2022 de 9H00 à 13H00 et 14H00 à 18H00.

Le mercredi 9 mars 2022 de 10h00 à 18h00

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

La réunion de la commission N°8 était consacrée à la rédaction définitive du Procès-Verbal de Synthèse en vue de sa notification le lendemain auprès du Maître d'Ouvrage.

Au cours de la réunion de la commission N° 9, ont été examinés les points suivants :

- L'élaboration du cadrage du projet de conception détaillé et de la rédaction du document numéro 2 « conclusions motivées et avis »
- Ce document sera définitivement arrêté après sa complétude (et visé par les membres de la commission) à l'issue de la réunion de travail suivant immédiatement la remise par le Maître d'ouvrage de son « mémoire en réponse »
- Les prochaines dates prévisionnelles de travaux en commission : les 16 mars 2022 de 13 heures à 18 heures et 21 mars 2022 de 10 heures à 18 heures

Enquête publique E2100098/59

Compte rendu de la réunion de commission d'enquête n° 10

Le jeudi 17 mars 2022 de 10h00 à 16h00 dans les locaux de ADL/SAS

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

Au cours de cette réunion ont été examinés les points suivants :

- Finalisation du document numéro 1 « rapport d'enquête » et ses annexes ainsi que le document numéro 2 « conclusions et avis motivés ».
- Le « mémoire en réponse » du Maitre d'Ouvrage au procès-verbal de synthèse (notifié le 3 mars) ayant été remis par ce dernier au président de la commission, celle-ci en a commencé l'examen aux fins d'y apporter ses avis et de compléter ultérieurement les conclusions motivées.

Par ailleurs, la commission a décidé de se réunir aux fins de terminer ses travaux et de ratifier les conclusions et avis final le mercredi 23 mars 2022 à 9h30 à Lesquin. De même, elle décide de la date de remise des documents de clôture administrative de l'enquête soit le mardi 29 mars à 10 heures.

Enquête publique E2100098/59

Compte rendu de la réunion de commission d'enquête n° 11

Le mercredi 23 mars 2022 de 9h30 à xxh00 dans les locaux de ADL/SAS

Assistaient à la réunion :

- Christian Lebon : commissaire enquêteur, président de la commission
- Jean-Marc Dumortier : commissaire enquêteur, membre de la commission
- François Yoyotte : commissaire enquêteur, membre de la commission

Au cours de cette réunion

.....

LETTRE DE NOTIFICATION DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Lettre d'accompagnement à la notification du procès-verbal de synthèse commentée réalisée le 03 mars 2022 au siège du porteur du projet

ADL SAS aéroport de LILLE

objet : enquête publique « unique » relative au projet de « demande d'autorisation environnementale et permis de construire concernant le projet de modernisation de l'aéroport de LILLE » : commission d'enquête désignée par Monsieur le président du tribunal administratif de Lille par décision numéro : E2100098/59 en date du 02 novembre 2021.

Référence : article R.123-18 du code de l'environnement (décret numéro 2011-2018 du 29 décembre 2011)

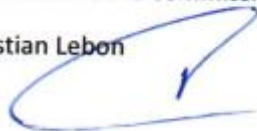
En application de l'article rappelé en référence stipulant « qu'à l'expiration du délai d'enquête le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre dans la huitaine le responsable du projet plan programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse », le présent procès-verbal de synthèse rédigé par la commission d'enquête visée en l'objet est remis en notification à l'autorité porteuse du projet ce jour 03 mars 2022 soit 2 jours après clôture de l'enquête publique (qui s'est déroulée du 10 janvier 2022 à 09 heure au 1 mars 2022 à dix-sept heures.).

Le porteur en charge du projet dispose de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en « mémoire en réponse » auprès du président de la commission d'enquête soit au plus tard le 18 mars 2022.

Lesquin le 03 mars 2022

le président de la commission d'enquête

Christian Lebon



PV « de synthèse » reçu ce jour

le représentant ADL SAS

Eric VANSAUTE



INSERTIONS REGLEMENTAIRES DANS LA PRESSE

G Carnets et avis

LA VOIX DU NORD VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

Enquêtes publiques et concertations



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet : Arvin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville
Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Bataillon, Berzé, Bourghelles, Bouvines, Camplin-en-Carembault, Camplin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreau, Cobrieux, Cysing, Emerin, Emevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marquay, Gench, Gondrecourt, Gruson, Haubourdin, Ham, Herlin, Houplin-Ancennes, La Madeleine, La Neuville, Lamberville, Lescaumont, Lille, Looz, Lavall, Marçay-en-Barrois, Marignies, Mons-en-Barrois, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Sedan, Peronne-en-Métaboul, Phalinguin, Port-à-Marcq, Romahin, Sainghin-en-Métaboul, Saint-André-les-Lille, Santes, Secin, Senequin, Templemars-en-Pévèle, Thunies, Tourmignies, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquhal, Westignies, Wervin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-Maris, Annoeuilin, Bavuin, Carnin et Provin

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

Demande d'autorisation environnementale (article L141-1 du code de l'environnement)
Demandes de permis de construire (article L421-1 du code de l'urbanisme)

La société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire (communes de Fretin et Lesquin) concernant la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin. Les caractéristiques du projet sont notamment :

- Opérations de mises aux normes indispensables afin d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires ou aux aménagements requis en matière de sécurité et de sûreté du transport aérien
- Modernisation du terminal (notamment la démolition de la rampe et du parking ouvert existants, la réhabilitation de l'aérogare existante par le réaménagement complet du niveau 2, l'adaptation des capacités de stationnement, le développement de l'aérogare existante dans le continu du bâtiment existant)
- Travaux liés à la mise aux normes (notamment les accotements pour la piste principale, l'ajout d'un taxiway, la réalisation d'un chemin de ronde périphérique)

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 30 jours consécutifs, du 10 janvier 2022 à 09H 00 au 14 février 2022 à 17H 00 inclus dans les communes ci-dessus mentionnées. La mairie de Lesquin est siège de l'enquête publique. Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, un vendredi papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet dans les mairies suivantes : Anstaing, Arvin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Secin, Templemars, Vendeville (Nord). Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19. Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :

- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Pôle de l'eau, 82 boulevard de Bellort, CS90 007, 59042 LILLE Cedex) - instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;
- de services instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL 2 rue des Cité Unies, CS 70043, 59040 LILLE Cedex) - instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 00013) ;
- de la mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59614 LESQUIN) - instructeur du permis de construire sur celle-ci (PC 059 343 21 00111) ;
- sur le site du registre départemental (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête : sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique>) ; sur le site du registre départemental (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>) accessible via le QRcode ci-contre

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, est en qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de :

- Monsieur Jean-Marc DIMORTIER, Ingénieur territorial en retraite, et de Monsieur François YOTTOYE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tient à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires ci-dessus figurant dans le tableau suivant :
- Le 10 janvier 2022 : Lesquin de 09:30 à 12:00
- Lille de 14:00 à 17:00
- Pont-à-Marcq de 13:30 à 17:30
- Secin de 09:00 à 12:00
- Templemars de 09:00 à 12:00
- Le 12 janvier 2022 : Arvin de 09:00 à 12:00
- Fretin de 14:00 à 17:00
- Le 13 janvier 2022 : Anstaing de 13:30 à 16:45
- Le 15 janvier 2022 : Secin de 09:00 à 12:30
- Le 17 janvier 2022 : Vendeville de 13:30 à 17:00
- Le 18 janvier 2022 : Lesquin de 14:00 à 17:30
- Le 19 janvier 2022 : Arvin de 08:30 à 12:00
- Lille de 08:30 à 13:00
- Pont-à-Marcq de 13:30 à 17:30
- Le 22 janvier 2022 : Templemars de 08:30 à 12:00
- Le 24 janvier 2022 : Vendeville de 13:30 à 17:00
- Le 27 janvier 2022 : Arvin de 14:00 à 17:30
- Le 31 janvier 2022 : Fretin de 14:00 à 17:00
- Le 1er février 2022 : Pont-à-Marcq de 09:00 à 12:00
- Le 03 février 2022 : Vendeville de 13:30 à 17:00
- Le 04 février 2022 : Fretin de 14:00 à 17:30
- Le 05 février 2022 : Anstaing de 08:30 à 11:45
- Le 09 février 2022 : Anstaing de 08:30 à 11:45
- Templemars de 14:00 à 17:00
- Le 14 février 2022 : Lesquin de 14:00 à 17:00
- Le 17 janvier 2022 : Arvin de 14:00 à 17:00
- Le 21 janvier 2022 : Vendeville de 13:30 à 17:00

La commission d'enquête se tient en outre à la disposition du public pour des permanences téléphoniques aux créneaux ci-dessus définis. Le public est invité à réserver une plage de 15 minutes par personne en prenant rendez-vous au 01 83 82 45 74 ou via le lien <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille/permanences>

Le 17 janvier 2022 de 09:00 à 11:00

Le 21 janvier 2022 de 12:00 à 15:00

Le 31 janvier 2022 de 12:00 à 15:00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à la commission d'enquête :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59614 LESQUIN Cedex) en précisant sur l'enveloppe * à l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin *
- par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr

en les consultant sur le registre départemental à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présentations écrites, et sont disponibles pour échanger toutes informations, par téléphone au 03-20-48-88-84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.

Après l'enquête publique, la commission d'enquête transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapports et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapports et conclusions motivés émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :

- des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Avis-d-enquete-publique>) ;
- de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/>) ;
- de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/Proc-059-343-21-00111>) ;
- de la mairie de Fretin (<https://www.ville-fretin.fr/vivre-a-fretin/urbanisme/Proc-059-256-21-00013>) ;
- de la mairie de Vendeville (<https://www.ville-vendeville.fr/vivre-a-vendeville/urbanisme/Proc-059-343-21-00111>) ;

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapports et conclusions motivés, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique :

- le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3 I et R214-1 du code de l'environnement ;
- le maire de Fretin (PC 059 256 21 00013) et celui de Lesquin (PC 059 343 21 00111) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêtés modifiés de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5.14 euros - Pas-de-Calais 5.14 euros.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

ACADEMIE DES ORGANISATIONS

Il a été constitué une société par acte sous privé, en date du 13 décembre 2021, à Quarency sur Deule, Dénomination : ACADEMIE DES ORGANISATIONS. Siège : ADO. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 29 allée de l'Épinoite, 59890 Quarency sur Deule. Objet : La formation, le coaching et conseil individuel ou collectif dans le domaine de la gestion des organisations publiques et privées. Edition de contenus sous toutes leurs formes et leur diffusion. Durée de la société : 99 années. Capital social (lit) : 3000 euros. Gérant : Monsieur Vincent Favre, demeurant 29 allée de l'Épinoite, 59890 Quarency sur Deule. Gérant : Madame Laurence Debontrix, demeurant 4 rue d'Ally Bat B, 35000 Rennes. La société sera immatriculée au RCS de Lille Métropole. Pour avis.

DU MARAIS

Par acte sous seing privé en date du 10/12/2021 à Marçay-en-Barrois, il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DOUAI une société civile immobilière dénommée DU MARAIS, au capital de 1 000 EUROS composée d'apports en numéraire. Le siège social est situé à FERIN (59189), 311 Rue du Marais, ayant pour objet : acquisition, gestion, location et administration de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, quelle qu'en soit la destination ; l'emprunt de tous fonds. Monsieur Laurent KERTRISTEL, demeurant à SPYCKER (59380), 1 Square George Sand et Madame Adèle BERDYS, demeurant à BREBERIES (82117), 7 Rue du Profond Chemin ont été nommés gérants pour une durée indéterminée. Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. Pour avis, la gérance.

HAUTS DE FRANCE DESIGN

Par acte sous seing privé en date du 10.12.2021 à Marçay-en-Barrois, il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de LILLE MÉTROPOLITAINE une société civile dénommée "HAUTS DE FRANCE DESIGN", au capital social de 414 200 € composé d'apports en nature. Le siège social est situé à MARCO-ENBAROEUL (59700), 395 Rue du Général de Gaulle, Lot D3, Parc d'Activités de la Platerie, ayant pour objet : la gestion de titres de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers ; la gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine, la prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères. Monsieur Bruno MAILLET, demeurant à VILLEMEUVILLE D'ASCO (59560), 13 Rue de l'Archaïs et Monsieur Romain DUPRE, demeurant à MARCO-EN-BAROEUL (59700), 224 Rue de l'Abbaye Bonpain, ont été nommés gérants pour une durée illimitée. Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. Pour avis, la gérance.

Divers (créances, convoc., comptes...)

CAISSE SOLIDAIRE

S.A Coopérative à capital variable - Etablissement de Crédit Spécialisé au capital de 5 000 000 € minimum
siège social : 235, bd Paul Painlevé - 59000 Lille
RCS : Lille Métropole 413 952 096 - SIRET : 413 953 698 000 50 - APE : 6492 Z
Cofec) Sociétaires.

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de la Caisse Solidaire qui se tiendra :

Le mercredi 29 décembre 2021 à 14h00
Au siège social de la Caisse Solidaire
235 Boulevard Paul Painlevé
59000 LILLE

- 1.Modification du siège de la liquidation
 - 2.Présentation des comptes provisoires de liquidation ;
 - 3.Pouvoirs en vue des formalités.
- Dans le cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette Assemblée, nous vous serions re-connaissants de bien vouloir nous retourner le POUVOIR ou le VOTE par correspondance joint, enveloppe affranchie adressée à : Caisse Solidaire - C/O CREDIT COOPERATIF Bureau 82.100 12 Boulevard Pasteur CS 100002 92024 NANTERRE CEDEX.
- A compter du 15 décembre 2021, vous trouverez mis à votre disposition au siège social de la société tous les documents relatifs à cette assemblée, qui pourront vous être envoyés sur simple demande.

Annonces civiles

Vie matrimoniale



NOTAIRES

Monsieur Georges Gérard Louis GALLEY, retraité, né à FESTUBERT (62146), le 16 octobre 1938 et Madame Marie-Joséphine DISSAUX, retraitée, née à LA COUTURE (62136), le 21 juillet 1941, demeurant ensemble à FESTUBERT (62146), 1221 grand rue, mariés à la Mairie de LA COUTURE (62136), le 25 novembre 1961, initialement sous le régime de la communauté, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me MARTIN, notaire à BETHUNE, le 13 novembre 1961, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté contenant clause de préjudice.

L'acte a été reçu par Me Benjamin OLIVE, notaire à WASQUEHAL, le 6 décembre 2021. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Benjamin OLIVE, notaire à WASQUEHAL, ou domicile s'il est élu, et ce, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du Juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1387 du Code civil - Me Benjamin OLIVE

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêtés modifiés de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5.14 euros - Pas-de-Calais 5.14 euros.

Marchés publics de fournitures et services

Procédures adaptées de + 90 000 euros

VILLE D'ANICHE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1- Identification de l'organisme qui passe les marchés : Hôtel de ville - 6 rue Henri Barbusse - 59880 ANICHE
- 2- Objet des marchés : FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS DE LOISIRS
- 3- Type de procédure : Procédure adaptée à 90 000 euros
- 4- Conditions de retrait du DCE : <https://marchespublics.fr/59880>
- 5- Date limite de réception des offres : Vendredi 14 janvier 2022 à 12h
- 6- Date d'envoi à la publication : Jeudi 16 décembre 2021

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros



AVIS INFRACTUEUX

SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (SIQH)
M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALLY
59000 VALENCIENNES
Tél : 03 27 14 90 00
mail : correspond@siqh-france.com
web : <http://www.siqh-habitat.fr>
Objet : VALENCIENNES ONSEYME LEROY - CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS ET D'UN EQUIPEMENT, REHABILITATION LOURDE D'UN LOGEMENT
Référence acheteur : VALS ONSEYME 24.00
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Attribution du marché
LOT N° 1 - GROS ŒUVRE ENTENDU
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.
LOT N° 2 - PLUMBES SANITAIRES ET PVC
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.
LOT N° 3 - ELECTRICITE
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.
LOT N° 4 - MENUISERIES INTERIEURES ET PLATRERIES
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.
LOT N° 5 - REVETEMENT DE SOLS - PEINTURES - NETTOYAGE
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.
LOT N° 6 - VLD ESPACES VERTS
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.
LOT N° 7 - GESTION TECHNIQUE BATIMENT
Ce lot a été déclaré INFRACTUEUX.
Envoi le 13/12/21 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>

Libra MEMORIA

Retrouvez l'ensemble de nos avis de décès sur notre site libramemoria.com

Carnets et avis H

LE CARNET

Remerciements

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,

profondément touchés des marques d'amitié et d'affection que vous leur avez témoignées lors du rappel à Dieu de

Monsieur Georges de BECO

vous remerciant, très sincèrement, d'avoir partagé leur peine et leur espérance.

Pompes Funèbres LELEU
Boulevard du Valgout - route de Frobecment - ETAPLES
03.21.84.76.22

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques et concertations



COMMUNE D'ETAING

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 16 novembre 2021, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune d'ETAING, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du Vendredi 7 Janvier 2022 à 9h00 au Lundi 7 Février 2022 à 17h00 inclus. Monsieur Pierre NICOLLE assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :
Un dossier sera déposé à la Mairie d'ETAING siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chaque citoyen en prenne connaissance et consigne éventuellement ses observations ou propositions sur le registre d'enquête ou les adresse par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, lequel les annexera au registre.
La mise en œuvre des mesures barrières font l'objet d'un protocole détaillé d'accueil du public en Mairie (réception du Commissaire Enquêteur et consultation du dossier).
Le dossier est également consultable sur le site www.zonage.fr via le lien : <https://legenceigns.noreads.fr/enquete-publique>

Chemins d'accès :

- Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques
- Les observations ou propositions pourront être soit :
- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie d'ETAING, lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.etaing@noredas.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet. La Commissaire enquêteur recevra à la Mairie d'ETAING les jours et heures suivants :
Vendredi 7 Janvier 2022 de 9h00 à 12h00
Samedi 22 Janvier 2022 de 9h00 à 12h00
Lundi 7 Février 2022 de 14h00 à 17h00
afin de recevoir les observations ou propositions, écrites ou orales, du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.
Compte tenu du contexte sanitaire, le port du masque et le respect des gestes barrières seront exigés sur le lieu de permanence et de consultation de dossier. Il est également conseillé de se munir d'un stylo pour porter les observations ou propositions sur le registre d'enquête.
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie d'ETAING et en version informatisée sur le site internet de Noredas (avec le dossier d'enquête publique).

JOUER AU PÈRE NOËL, C'EST POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE

Rendez-vous sur noeldesdesherites.fr

Vous pouvez également faire un don en ligne sur www.noeldesdesherites.fr.
Le lieu de permanence et de consultation de dossier, il est également conseillé de se munir d'un stylo pour porter les observations ou propositions sur le registre d'enquête.
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie d'ETAING et en version informatisée sur le site internet de Noredas (avec le dossier d'enquête publique).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville
Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Basieux, Boré, Bourguignon, Bouvignes, Cambes-en-Carambaux, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérenq, Coblécq, Cyprien, Emmenin, Ennevelin, Fachès-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Grison, Harboudrin, Ham, Harriis, Houplin-Ancourt, La Madeleine, La Neuville, Lambrecht, Laxettes, Lille, Loos, Louvroil, Marce-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-les-Sacrin, Péronne-en-Mallerais, Phalempin, Pont-à-Marque, Roodin, Sainghin-en-Mallerais, Saint-André-les-Lille, Saintes, Sacrin, Sequeudin, Temples-en-Pévèle, Thumeries, Toumignies, Treas, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannin, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Maraix, Amoueville, Bazuin, Carmin et Provin

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

Demande d'autorisation environnementale (article L214-1 du code de l'environnement)
Demandes de permis de construire (article L421-1 du code de l'urbanisme)

La société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire (communes de Fretin et Lesquin) concernant la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin. Les caractéristiques du projet sont notamment :

- Opérations de mises aux normes indispensables afin d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires ou aux améliorations requises en matière de sécurité ou de sûreté du transport aérien.
- Modernisation du terminal (notamment la démolition de la rampe et du parking couvert existants, la réhabilitation de l'atmosphère existante par le réaménagement complet du niveau 2, l'adaptation des capacités de stationnement, le développement de l'atmosphère existante dans le continu du bâtiment existant).
- Travaux côté piste en vue de les mettre aux normes (notamment les accotements pour la piste principale, l'ajout d'un taxiway, la réalisation d'un chemin de ronde périphérique).

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 30 jours consécutifs :

du 10 janvier 2022 à 09 H 00 au 14 février 2022 à 17 H 00 inclus dans les communes ci-dessous mentionnées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marque, Sacrin, Templemars, Vendeville (Nord)
Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire de COVID 19.

Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :

- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Services Eau, Nature et Territoires, Pôle de l'eau, 82 boulevard de Belfort, CS90 007, 59424 LILLE Cédex) - instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;
- du service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Chés Usines, CS 7004, 59046 LILLE Cédex) - instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 345 21 N0015) ;
- de la mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59014 LESQUIN) - instructeur du permis de construire sur celle-ci (PC 059 343 21 L0011) ;
- et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le dossier d'enquêtes publiques est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA>)
- sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>) accessible via le [lien ci-dessous](https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA)

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retravaillé, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, et de Monsieur François YVOTTE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composant la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

10 janvier 2022	Lesquin de 09:00 à 12:00
10 janvier 2022	Lille de 14:00 à 17:00
11 janvier 2022	Pont-à-Marque de 13:30 à 17:30
11 janvier 2022	Sacrin de 09:30 à 12:00
12 janvier 2022	Templemars de 09:00 à 12:00
12 janvier 2022	Fretin de 14:00 à 17:00
13 janvier 2022	Avelin de 09:00 à 12:00
13 janvier 2022	Anstaing de 13:30 à 16:45
15 janvier 2022	Sacrin de 09:30 à 12:00
17 janvier 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
18 janvier 2022	Lesquin de 14:00 à 17:30
19 janvier 2022	Avelin de 09:30 à 12:00
19 janvier 2022	Lille de 09:00 à 13:00
22 janvier 2022	Templemars de 09:30 à 12:00
24 janvier 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
27 janvier 2022	Avelin de 14:00 à 16:30
31 janvier 2022	Fretin de 14:00 à 17:00
1er février 2022	Pont-à-Marque de 09:30 à 12:00
03 février 2022	Vendeville de 13:30 à 17:00
04 février 2022	Fretin de 14:00 à 17:30
05 février 2022	Anstaing de 09:30 à 11:45
09 février 2022	Anstaing de 09:30 à 11:45
09 février 2022	Templemars de 14:00 à 17:00
14 février 2022	Lesquin de 14:00 à 17:00
14 février 2022	Lille de 14:00 à 17:00
14 février 2022	Sacrin de 13:30 à 17:00
15 février 2022	Lesquin de 14:00 à 17:00
15 février 2022	Lille de 14:00 à 17:00
15 février 2022	Sacrin de 13:30 à 17:00
16 février 2022	Lesquin de 14:00 à 17:00
16 février 2022	Lille de 14:00 à 17:00
16 février 2022	Sacrin de 13:30 à 17:00
17 janvier 2022	de 08:00 à 11:00
21 janvier 2022	de 12:00 à 15:30
21 janvier 2022	de 12:00 à 15:30

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à la commission d'enquête :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59014 LESQUIN Cédex) en précisant sur l'enveloppe
- * à l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin
- par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr
- en les consignait sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03-20-49-00-84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.
Après l'enquête publique, la commission d'enquête transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivés dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Le rapport et conclusions motivés émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :
- des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA>)
- de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien>) ;
- de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/Ptc-6>).

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA>)

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivés, auprès du préfet du Nord.

A l'issue de l'enquête publique :
- le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3 et L214-1 du code de l'environnement ;
- le maire de Fretin (PC 059 345 21 N0015) et celui de Lesquin (PC 059 343 21 L0011) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions



AXIUM JARDIN

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros. Siège social : 34 rue Gambetta 59199 HERIGNES. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HERIGNES du 5 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Siège social : 34 rue Gambetta, 59199 HERIGNES
Objet social : Créations et entretiens des espaces verts - élagage. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 8 000 euros.
Gérance : Monsieur Nicolas BRICHE, demeurant 34 rue Gambetta 59199 HERIGNES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de VALENCIENNES. Pour avis La Gérance

Modifications/Fusions/Absorptions

ELLI SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 70 000 euros
Siège social : 59 Bd Pater 59000 VALENCIENNES
809 990 405 VALENCIENNES

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ELLI SERVICES a décidé de transférer le siège social du 59 Bd Pater, 59000 VALENCIENNES au 536 bis rue du Rolier, 59680 SAINT SAULVE à compter du 1er janvier 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.



Retrouvez l'ensemble de nos avis de décès sur notre site libramemoria.com

30 NÉCROLOGIES & ANNONCES

NORD ÉCLAIR
VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

LE CARNET

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arreté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Enquêtes publiques et concertations



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville, Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chénoy, Coblécq, Cyoing, Emerin, Esmewille, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Gesché, Gondcourt, Gruson, Haulcourtin, Herm, Herlin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lazennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mergnies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Nouvilles-les-Secins, Paveau-en-Mélançon, Phalempin, Pont-à-Marcq, Ransain, Sainghin-en-Mélançon, Saint-André-Lille, Sartes, Secin, Sequeudin, Templeuve-en-Pévèle, Thourmes, Tourmignies, Tressan, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Westignies, Wavin, Williams (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annoeullin, Bavuin, Carnin et Provin

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

Demande d'autorisation environnementale (article L214-1 du code de l'environnement)
Demandes de permis de construire (article L421-1 du code de l'urbanisme)

La société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire (communes de Fretin et Lesquin) concernant la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin. Les caractéristiques du projet sont notamment :

- Opérations de mises aux normes indispensables afin d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires ou aux améliorations requises en matière de sécurité ou de sûreté du transport aérien ;
- Modernisation du terminal (notamment la démolition de la rampe et du parking ouvert existants, la réhabilitation de l'aérogare existante par le réaménagement complet du niveau 2, l'adaptation des capacités de stationnement, le développement de l'aérogare existante dans la continuité du bâtiment existant) ;
- Travaux côté piste en vue de les mettre aux normes (notamment les accotements pour la piste principale, l'ajout d'un taxiway, la réalisation d'un chemin de ronde périphérique)

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 36 jours consécutifs :
du 10 janvier 2022 à 09 H 00 au 14 février 2022 à 17 H 00 inclus dans les communes ci-dessus mentionnées.
La mairie de Lesquin est siège de l'enquête publique.
Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Secin, Templemars, Vendeville (Nord)
Ces procédures sont réalisées dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.
Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux ;

Lille de 14:00 à 17:00
Secin de 13:30 à 17:00

La commission d'enquête se tiendra en outre à la disposition du public pour des permanences téléphoniques aux créneaux ci-dessous définis. Le public est invité à réserver une plage de 15 minutes par personne en prenant rendez-vous au 01 83 62 45 74 ou via le lien <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille/permanences>.

Permanences téléphoniques
Le 17 janvier 2022 de 08:00 à 11:00
Le 21 janvier 2022 de 12:00 à 15:00
Le 31 janvier 2022 de 12:00 à 15:00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à la commission d'enquête :
- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN Cédex) en précisant sur l'enveloppe "à l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin"
- par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr
- en les co-signant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03-20-49-68-84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.
Après l'enquête publique, la commission d'enquête transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.
Le rapport et conclusions motivés émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :

- des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA-Avis-d-enquete-publique>) ;
- de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/>) ;
- de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/#toc-6>).
Pendant la même période, la préfecture du Nord les publie sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA-Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur/>) ;

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivés, auprès du préfet du Nord.
A l'issue de l'enquête publique :
- le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3 et R214-1 du code de l'environnement ;
- la mairie de Fretin (PC 059 255 21 L0013) et celle de Lesquin (PC 059 343 21 L0011) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arreté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Vie juridique des sociétés

Modifications/Fusions/Absorptions



IRRAN VRD

Annonces civiles

Vie matrimoniale



NOTAIRES

"Monsieur Jean-Yves Marie FLAQUEL, retraité, né à PLEMET (22210), le 03 juin 1952 et Madame Nicole Jeannine Michèle MACHY, retraitée, née à AMIENS (80000), le 17 mars 1965, demeurant ensemble à GROFFLERS (62600), 6 impasse des Sarclois, enclos Bouteux, mariés à la Mairie de PLEMET (22210), le 20 mai 1977, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin notamment d'insérer une clause de préciput. L'acte a été reçu par Me Benjamin OLIVE, notaire à WASQUEHAL, le 1 décembre 2021.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Benjamin OLIVE, notaire à WASQUEHAL, ou domicile à été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Benjamin OLIVE"

1623629600



NOTAIRES

"Monsieur François Nivard EVRARD, Artisan boucher, né à WARLAING (59870), le 08 août 1968 et Madame Christelle Maguy HERWYN, Commerçante, née à ROUBAIX (59100), le 16 avril 1965, demeurant à SECLIN (59119), 82 bis rue Roger Bouvry, mariés à la Mairie de MARCO EN BAROEUL (59700), le 22 juin 2007, initialement sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Me Patrick VACOSSIN, notaire à LILLE CEDEX, le 19 mars 2007, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'insérer notamment une clause de préciput. L'acte a été reçu par Me Benjamin OLIVE, notaire à WASQUEHAL, le 13 décembre 2021.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Benjamin OLIVE, notaire à WASQUEHAL, ou domicile à été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Benjamin OLIVE"

1623640600

CETTE ANNÉE, C'EST FACILE

• de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 067, 59042 LILLE Cédex) - instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;
• du service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70043, 59040 LILLE Cédex) - instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 N0013) ;
• de la mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN) - instructeur du permis de construire sur cette-ci (PC 059 343 21 L0011) ;
et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA-Dossier-d-enquete-publique/>) ;
- sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>) accessible via la Outils ci-contre

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, et de Monsieur François YOYOTE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

- Le 10 janvier 2022 : Lesquin de 09:00 à 12:00 ; Lille de 14:00 à 17:00 ; Pont-à-Marcq de 13:30 à 17:30 ; Secin de 09:30 à 12:30 ; Templemars de 09:00 à 12:00
- Le 12 janvier 2022 : Avelin de 09:00 à 12:00 ; Fretin de 14:00 à 17:00
- Le 13 janvier 2022 : Anstaing de 13:30 à 16:45
- Le 15 janvier 2022 : Secin de 09:00 à 12:00
- Le 17 janvier 2022 : Vendeville de 13:30 à 17:00
- Le 18 janvier 2022 : Lesquin de 14:00 à 17:30
- Le 19 janvier 2022 : Avelin de 08:30 à 12:00 ; Lille de 09:00 à 13:00 ; Pont-à-Marcq de 13:30 à 17:30
- Le 22 janvier 2022 : Templemars de 08:30 à 12:00
- Le 24 janvier 2022 : Vendeville de 13:30 à 17:00
- Le 27 janvier 2022 : Avelin de 14:00 à 16:30
- Le 31 janvier 2022 : Fretin de 14:00 à 17:00
- Le 1er février 2022 : Pont-à-Marcq de 09:00 à 12:00
- Le 03 février 2022 : Vendeville de 13:30 à 17:00
- Le 04 février 2022 : Fretin de 14:00 à 17:00
- Le 05 février 2022 : Anstaing de 08:30 à 11:45
- Le 09 février 2022 : Anstaing de 08:30 à 11:45 ; Templemars de 14:00 à 17:00
- Le 14 février 2022 : Lesquin de 14:00 à 17:00

UNDAN VKU SAS, au capital social : 15000 euros, Siège social : 9 Allée DES ECURIES, 59493 VILLENEUVE D'ASCO, 813407335 RCS de Lille Métropole. Aux termes d'une décision en date du 1 décembre 2021, le président a décidé, à compter du 1 décembre 2021, de transférer le siège social à 3 ALLÉE DES ECURIES, 59493 Villeneuve d'Ascq. Mention sera portée au RCS de Lille Métropole.

1523842600

Libra MEMORIA

Retrouvez l'ensemble de nos avis de décès sur notre site libramemoria.com

CETTE ANNÉE, C'EST FACILE DE JOUER AU PÈRE NOËL

Rendez-vous sur noeldesdesherites.fr

Noël des déshérités

DE JOUER AU PÈRE NOËL

En faisant un don au Noël des Déshérités vous permettez à des enfants de la région de passer un meilleur Noël.

Rendez-vous sur noeldesdesherites.fr

Noël des déshérités

AVIS ADMINISTRATIFS



Préfecture du Nord

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet :

Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence :

Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéring, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation :

Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

Demande d'autorisation environnementale (article L.214-1 du Code de l'environnement)

Demandes de permis de construire (article L421-1 du code de l'urbanisme)

La société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire (communes de Fretin et Lesquin) concernant la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin. Les caractéristiques du projet sont notamment :

- Opérations de mises aux normes indispensables afin d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires ou aux améliorations requises en matière de sécurité ou de sûreté du transport aérien

- Modernisation du terminal (notamment la démolition de la rampe et du parking couvert existants, la réhabilitation de l'aérogare existante par le réaménagement complet du niveau 2, l'adaptation des capacités de stationnement, le développement de l'aérogare existante dans la continuité du bâtiment existant)

- Travaux côté piste en vue de les mettre aux normes (notamment les accotements pour la piste principale, l'ajout d'un taxiway, la réalisation d'un chemin de ronde périphérique) Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 36 jours consécutifs :

DU 10 JANVIER 2022 à 09 H 00 au 14 FEVRIER 2022 à 17 H 00 INCLUS dans les communes ci-dessus mentionnées.

Le maire de Lesquin est siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :

- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 LILLE Cédex) - instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;

- du service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70043, 59040 LILLE Cédex) - instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 N0013) ;

- de la mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN) - instructeur du permis de construire sur celle-ci (PC 059 343 21 L0011) ; et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique>) ;

- sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

M. Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de M. Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, et de M. François YDYTE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

Le 10 JANVIER 2022 :
- Lesquin de 09 H 00 à 12 H 00
- Lille de 14 H 00 à 17 H 00

- Pont-à-Marcq de 13 H 30 à 17 H 30
- Seclin de 09 H 00 à 12 H 00
- Templemars de 09 H 00 à 12 H 00
Le 12 JANVIER 2022 :
- Avelin de 09 H 00 à 12 H 00
- Fretin de 14 H 00 à 17 H 00
Le 13 JANVIER 2022 :
- Anstaing de 13 H 30 à 16 H 45
Le 15 JANVIER 2022 :
- Seclin de 09 H 00 à 12 H 00
Le 17 JANVIER 2022 :
- Vendeville de 13 H 30 à 17 H 00
Le 18 JANVIER 2022 :
- Lesquin de 14 H 00 à 17 H 30
Le 19 JANVIER 2022 :
- Avelin de 08 H 30 à 12 H 00
- Lille de 09 H 00 à 13 H 00
- Pont-à-Marcq de 13 H 30 à 17 H 30
Le 22 JANVIER 2022 :
- Templemars de 08 H 30 à 12 H 00
Le 24 JANVIER 2022 :
- Vendeville de 13 H 30 à 17 H 00
Le 27 JANVIER 2022 :
- Avelin de 14 H 00 à 16 H 30
Le 31 JANVIER 2022 :
- Fretin de 14 H 00 à 17 H 00
Le 1^{er} FEVRIER 2022 :
- Pont-à-Marcq de 09 H 00 à 12 H 00
Le 03 FEVRIER 2022 :
- Vendeville de 13 H 30 à 17 H 00
Le 04 FEVRIER 2022 :
- Fretin de 14 H 00 à 17 H 00
Le 05 FEVRIER 2022 :
- Anstaing de 08 H 30 à 11 H 45
Le 09 FEVRIER 2022 :
- Anstaing de 08 H 30 à 11 H 45
- Templemars de 14 H 00 à 17 H 00
Le 14 FEVRIER 2022 :
- Lesquin de 14 H 00 à 17 H 00
- Lille de 14 H 00 à 17 H 00
- Seclin de 13 H 30 à 17 H 00

La commission d'enquête se tiendra en outre à la disposition du public pour des permanences téléphoniques aux créneaux ci-dessous définis. Le public est invité à réserver une plage de 15 minutes par personne en prenant rendez-vous au 01 83 62 45 74 ou via le lien (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille/permanences>).

Permanences téléphoniques :

- Le 17 janvier 2022 de 08 H 00 à 11 H 00
- Le 21 janvier 2022 de 12 H 00 à 15 H 00
- Le 31 janvier 2022 de 12 H 00 à 15 H 00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à la commission d'enquête :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN Cédex) en précisant sur l'enveloppe «à l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin»

- par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr

- en les signant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03-20-49-68-84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr

Après l'enquête publique, la commission d'enquête transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :

- des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Avis-d-enquete-publique>) ;

- de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien>) ;

- de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/#toc-6>).

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur>).

AVIS ADMINISTRATIFS

publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique :

- le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3 I et R214-1 du code de l'environnement ;

- le maire de Fretin (PC 059 256 21 M0013) et celui de Lesquin (PC 059 343 21 L0011) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

91017997

AVIS ADMINISTRATIFS



Préfecture du NORD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet :

Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence :

Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée, Bourghelles,

Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle,

Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin,

Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech,

Gondécourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne,

La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes,

Lille, Loos, Louvill, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,

Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-les-Seclin,

Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marq, Ronchin,

Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille,

Santes, Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies,

Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal,

Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation :

Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

Demande d'autorisation environnementale

(article L.214-1 du Code de l'environnement)

Demandes de permis de construire (article L421-1 du code de l'urbanisme)

La société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire (communes de Fretin et Lesquin) concernant la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin. Les caractéristiques du projet sont notamment :

- Opérations de mises aux normes indispensables afin d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires ou aux améliorations requises en matière de sécurité ou de sûreté du transport aérien

- Modernisation du terminal (notamment la démolition de la rampe et du parking couvert existants, la réhabilitation de l'aérogare existante par le réaménagement complet du niveau 2, l'adaptation des capacités de stationnement, le développement de l'aérogare existante dans la continuité du bâtiment existant)

- Travaux côté piste en vue de les mettre aux normes (notamment les accotements pour la piste principale, l'ajout d'un taxiway, la réalisation d'un chemin de ronde périphérique) Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 36 jours consécutifs :

DU 10 JANVIER 2022 à 09 H 00 au 14 FEVRIER 2022 à 17 H 00 INCLUS

dans les communes ci-dessus mentionnées.

La mairie de Lesquin est siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :

- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 LILLE Cédex) - instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;

- du service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70043, 59040 LILLE Cédex) - instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 N0013) ;

- de la mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN) - instructeur du permis de construire sur celle-ci (PC 059 343 21 L0011) ; et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête : sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique>) ;

- sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

M. Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraité, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de M. Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, et de M. François YOYOTTE-HUSSON, directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

LE 10 JANVIER 2022 :

- Lesquin de 09 H 00 à 12 H 00

- Lille de 14 H 00 à 17 H 00

- Pont-à-Marq de 13 H 30 à 17 H 30

- Seclin de 09 H 00 à 12 H 00

- Templemars de 09 H 00 à 12 H 00

LE 12 JANVIER 2022 :

- Avelin de 09 H 00 à 12 H 00

- Fretin de 14 H 00 à 17 H 00

LE 13 JANVIER 2022 :

- Anstaing de 13 H 30 à 16 H 45

LE 15 JANVIER 2022 :

- Seclin de 09 H 00 à 12 H 00

LE 17 JANVIER 2022 :

- Vendeville de 13 H 30 à 17 H 00

LE 18 JANVIER 2022 :

- Lesquin de 14 H 00 à 17 H 30

LE 19 JANVIER 2022 :

- Avelin de 08 H 30 à 12 H 00

- Lille de 09 H 00 à 13 H 00

- Pont-à-Marq de 13 H 30 à 17 H 30

LE 22 JANVIER 2022 :

- Templemars de 08 H 30 à 12 H 00

LE 24 JANVIER 2022 :

- Vendeville de 13 H 30 à 17 H 00

LE 27 JANVIER 2022 :

- Avelin de 14 H 00 à 16 H 30

LE 31 JANVIER 2022 :

- Fretin de 14 H 00 à 17 H 00

LE 1^{er} FEVRIER 2022 :

- Pont-à-Marq de 09 H 00 à 12 H 00

LE 03 FEVRIER 2022 :

- Vendeville de 13 H 30 à 17 H 00

LE 04 FEVRIER 2022 :

- Fretin de 14 H 00 à 17 H 00

LE 05 FEVRIER 2022 :

- Anstaing de 08 H 30 à 11 H 45

LE 09 FEVRIER 2022 :

- Anstaing de 08 H 30 à 11 H 45

- Templemars de 14 H 00 à 17 H 00

LE 14 FEVRIER 2022 :

- Lesquin de 14 H 00 à 17 H 00

- Lille de 14 H 00 à 17 H 00

- Seclin de 13 H 30 à 17 H 00

La commission d'enquête se tiendra en outre à la disposition du public pour des permanences téléphoniques aux créneaux ci-dessous définis. Le public est invité à réserver une plage de 15 minutes par personne en prenant rendez-vous au 01 83 62 45 74 ou via le lien (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille/permanences>).

Permanences téléphoniques

- Le 17 janvier 2022 de 08 H 00 à 11 H 00

- Le 21 janvier 2022 de 12 H 00 à 15 H 00

- Le 31 janvier 2022 de 12 H 00 à 15 H 00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à la commission d'enquête :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Faidherbe, CS 20425, 59814 LESQUIN Cédex) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin »

- par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@mail.registre-numerique.fr

- en les signant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03-20-49-68-84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.

Après l'enquête publique, la commission d'enquête transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :

- des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Avis-d-enquete-publique>)

- de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien>) ;

- de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/#toc-6>).

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2>). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique :

- le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3 I et R214-1 du code de l'environnement ;

- le maire de Fretin (PC 059 256 21 M0013) et celui de Lesquin (PC 059 343 21 L0011) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

91017996

INSERTIONS REGLEMENTAIRES DANS LA PRESSE (prolongation d'enquête)

LA VOIX DU NORD LUNDI 14 FÉVRIER 2022

Carnets et avis

LE CARNET

Avis de décès

WATTRELOS

Nous avons le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Gérard DEWULF

sarvenu à l'âge de 71 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 17 février 2022 à 9 h 30 en l'église Sainte-Thérèse à Wattrelos, suivie de la crémation à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

PFG - Services Funéraires
17, avenue de l'Europe - 80200 Péronne
03.22.84.03.36

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Modifications/Fusion/Absorptions

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans la voix du Nord du 3 décembre 2021, concernant la société ARXZ, 490 rue du Docteur Ernest Copin, 59156 Lauchaux, à la 46e constituée une société par acte sous seing privé en date du 23 décembre 21. L'adresse du siège social est 400 rue du docteur Ernest Copin à Lauchaux et le président est domicilié au 490 rue du Docteur Ernest Copin 59156 Lauchaux.

Ventes/Cessions/Gérances

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nathalia DEBECKER, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée "OFFICE NOTARIAL DE LA MADELEINE", titulaire d'un Office Notarial à LA MADELEINE (59110), 210 rue du Général de Gaulle, le 31 janvier 2022, enregistré au SIRE de LILLE, le 7 février 2022, sous les références 2022 N 00196, a été cédé par la société dénommée "M. SOCIÉTÉ A Responsabilité Limitée à Associés Uniques (SARL)", au capital de 80.000,00 €, dont le siège est à LILLE (59000), 164 rue Solferino, identifiée au SIREN sous le numéro 478 368 813 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLITAIN (59000), au profit de la société dénommée "CHEZ MAX BISTROT LILLOIS", Société par Actions Simplifiée (S.A.S.), au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à LILLE (59000), 164 rue Solferino, identifiée au SIREN sous le numéro 909 096 829 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLITAIN (59000), un fonds de commerce relatif à une activité "restauration traditionnelle et traiteur" exploitée à LILLE (59000) 164 rue Solferino, lui appartenant, sous le nom commercial "CHEZ MAX" et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLITAIN (59000), sous le numéro 478 368 813. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €), s'ajoutant à : aux éléments incorporés pour DEUX CENT QUATRE-VINGTS MILLE EUROS (200.000,00 €), - ou matériel pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Office Notarial

de Maître Nathalia DEBECKER, Notaire à LA MADELEINE (59110), 210 rue du Général de Gaulle, où domicile a été élu et cet effet. Pour insertion. Le Notaire.

Divers (créances, convoc., comptes...)

ADMINISTRATION PROVISOIRE
SAS RMR RECYCLAGE
Siège social : 208 rue de Mami à Leu - 59156 WATTRELOS
Capital social : 5 000 €
N°RCS : 823 132 881
Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLITAIN, en date du 20/07/2021, la SELARL AJC représentée par Maître Nicolas TOISSAND, a été désignée en qualité d'Administrateur provisoire de la SAS RMR RECYCLAGE avec pour mission de :
La représenter en justice dans le cadre des poursuites pénales dirigées par le Tribunal correctionnel de LILLE METROPOLITAIN

LA VOIX DU NORD
CHER ABONNÉ
Vous avez une question concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients
Par téléphone en appelant le 03 66 880 200

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques et concertations

PRÉFET DU NORD

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Balaieux, Bense, Bourghelles, Bouvines, Cambrais-en-Cambrésis, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Coblentz, Coudrin, Esméville, Estaires-Thiennes, Forest-sur-Marque, Gommé, Gordericq, Gruson, Hasbroucq, Hies, Herin, Houplin-Ansoisne, La Madeleine, Le Nouvieu, Larderbart, Lesennes, Lils, Loos, Louvil, Marais-en-Barrois, Marignies, Mons-en-Barrois, Mons-en-Pévèle, Morman, Noyelles-la-Secle, Ploegre-en-Noyelles, Phalempin, Pouta-Moron, Ronchin, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sougny, Templemars-en-Pévèle, Thumeries, Tournaisnes, Tressin, Villeneuve-d'Azay, Wahagnies, Warnehan, Wasquhal, Watignies, Wavrin, Willers (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-Maris, Anzinville, Beavin, Camin et Preux

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille Lesquin

Demande d'autorisation environnementale (article L214 1 du code de l'environnement) Demandes de permis de construire (articles L421 1 du code de l'urbanisme)

L'enquête publique relative à l'autorisation de moderniser l'aéroport de Lille Lesquin sur les communes de Fretin et Lesquin au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme, est prolongée de 15 jours, conformément aux dispositions réglementaires susvisées, et notamment l'article L122 9 du code de l'environnement. Par arrêté préfectoral, elle se déroulera jusqu'au 08 mars 2022 à 17 h 00 heures. Le périmètre d'enquête est inchangé. La mairie de Lesquin reste siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lils, Pont à Marco, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19. Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :
o de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 82 boulevard de Belfort, CS07 007, 59042 LILLE Cédex) - instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;
o du service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70043, 59042 LILLE Cedex) - instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 059 256 21 M0010) ;
o de la mairie de Lesquin (39 rue Faucherbe, CS 20425, 59614 LESQUIN) - instructeur du permis de construire sur cette PC (PC 059 343 21 L0011) ;
et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-tille>).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :
o sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participatives-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-OTA/Dossiers-d-enquete-publique/>);
o sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-tille>).

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

sur le périmètre des 122 communes ci dessous :

105 communes du Nord :

Aibes, Ancy, Assenvet, Authroy Armeries, Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Bochast, Belvès, Bas Lili, Bazoul, Beaulieu, Boussois-sur-Sambre, Bourcuire, Bérilles, Berlemont, Bouzies, Boulognes-sur-Helpe, Boulognes-sur-Roc, Bousières-sur-Sambre, Bousson, Carignies, Caillou-sur-Sambre, Cerfontaine, Choisis, Clairfayt, Colletot, Couvains, Demossous, Dimachaux, Dimez, Dompierre-sur-Helpe, Douviers, Eclépes, Escaulin, Escomes, Eppe Sauvage, Etroussart, Feignies, Feleries, Féroc, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Flaucourt, Waudricheux, Floursies, Flouren, Fontaine au Bois, Fourmies, Glageon, Grand Font, Harignes, Haut Lili, Heumarit, Hestrul, Jeumont, Le Crois, La Longueville, Landreux, Larouilles, Le Fèvre, Leval, Lez Fontaines, Liesies, Limont Fontaine, Lotzquignol, Louvroil, Marbais, Maroilles, Marpent, Mausegbe, Mazinghien, Monceau-Saint-Nicolas, Moutiers-en-Fagne, Neuf Mesnil, Noyelles sur Sambre, Obrechies, Ohaix, Orly, Petit Foy, Pont sur Sambre, Prisches, Quévillon, Rainmars, Ramoussies, Requiennes, Riety de Beaulieu, Roubaix, Sains du Nord, Sam Poteries, Sessingues, Sémérier, Sémousies, Sire de Châteaux, Socrines, Saint-Aubin, Saint-Hilaire sur Helpe, Saint-Nicolas, Saint-Nicolas du Nord, Santes-sur-Thiérache, Trélon, Vieux Mesnil, Wallers-en-Fagne, Wattignies la Victoire, Wignehies, Willers

17 communes de l'Aisne :

Barzy en Thiérache, Bergues sur Sambre, Bouz, Clairfontaine, Etraux, Femmy-le-Sart, Fontenelle, Harignies, La Flamengrie, Le Neuvion en Thiérache, Oisy, Pappaux, Ribeaucourt, Rocquigny, Saint-Martin Rivière, Vénorilles, Wassigny.

en vue de l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la SAMBRE présentés par Monsieur le président de la Commission Locale de l'Eau siège social de la structure portueuse du SAGE : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Avesnes - La Grande Ombrière - 4 cour de l'Abbaye - BP 11 203 - 59 500 MAROILLES. La participation, en vue d'obtenir l'avis du public, se déroulera dans les départements du Nord et de l'Aisne

Conformément aux dispositions prises par le porteur de projet, l'ensemble des documents soumis à la présente participation sont consultables sur le site : <https://www.registredemat.fr/sage-sambre>

Pendant la durée de la participation, le public pourra consulter le dossier papier à la préfecture du Nord, à la préfecture de l'Aisne, la sous-préfecture d'Arras sur badge ainsi qu'à la Mairie de Maroilles (sauf des mariages), aux heures habituelles d'ouverture au public.

INFORMATIONS
Les observations du public peuvent être formulées :
* soit par courriel par l'adresse électronique suivante mise en place par le porteur de projet : contact@parc-naturel-avesnes.fr
* soit par voie électronique, sur un registre dématérialisé qui permet également la consultation du dossier de participation à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/sage-sambre>
* soit par voie postale à l'adresse suivante :
À l'attention de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la SAMBRE - Monsieur Paul RAGULI
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Avesnes
La Grande Ombrière
4 cour de l'Abbaye - BP11203
59 500 MAROILLES
Les observations du public, quel que soit leur mode d'expression, seront consultables sur le registre dématérialisé.
Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de M. Luc Girardot, animateur du SAGE de la Sambre, à l'adresse suivante : luc.girardot@parc-naturel-avesnes.fr

COMMUNE DE FLINES-LEZ-RACHES
AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE CORRECTION DE L'ADRESSE DE L'E-REGISTRE
L'enquête publique prescrite par arrêté 2022-1 du 11 janvier 2022 est modifiée par arrêté 2022-17 du 9 février 2022.
Prolongation de la durée de l'enquête publique jusqu'au mercredi 16 mars 2022 à 12h30 (initialement prévue du 31 janvier 2022 au 1er mars 2022).
Deux permanences supplémentaires de Monsieur CANDELIER, commissaire enquêteur sont prévues le mercredi 9 mars 2022 de 9h à 12h et le mercredi 16 mars 2022 de 9h à 12h30, dernier jour de l'enquête publique.
L'adresse internet de l'enquête permettant la consultation du dossier et recueillant les observations du public est : <http://revision-plus-flines-lez-raches-enquetespubliques.net>

Libra MEMORIA
Retrouvez l'ensemble de nos avis de décès sur notre site libramemoria.com

LE CARNET

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques et concertations



**PRÉFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin, Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Barsée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Colboux, Croying, Ennemin, Ennervin, Faches-Thumeries, Forest-sur-Marcq, Genesq, Gondécourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Louvri, Marcq-en-Baroeul, Marignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-les-Seclin, Pernois-en-Mélançois, Phalempin, Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélançois, Saint-André-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Maraix, Annoeullin, Bauvin, Carmin et Provin

Projet de modernisation de l'aéroport de Lille Lesquin

Demande d'autorisation environnementale (article L214 1 du code de l'environnement)
Demandes de permis de construire (article L421 1 du code de l'urbanisme)

L'enquête publique relative à l'autorisation de moderniser l'aéroport de Lille Lesquin sur les communes de Fretin et Lesquin au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme, est prolongée de 15 jours, conformément aux dispositions réglementaires susvisées, et notamment l'article L123 9 du code de l'environnement.

Par arrêté préfectoral, elle se déroulera jusqu'au 1er mars 2022 à 17 H 00 inclus. Le périmètre d'enquête est inchangé. La mairie de Lesquin reste siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies susvisées : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont à Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord)

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Un accès gratuit au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :

COMMUNE DE FLINES-LEZ-RACHES

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE CORRECTION DE L'ADRESSE DE L'E-REGISTRE

-L'enquête publique prescrite par arrêté 2022-1 du 11 janvier 2022 est modifiée par arrêté 2022-17 du 9 février 2022.

-Prolongation de la durée de l'enquête publique jusqu'au mercredi 16 mars 2022 à 12h30 (initialement prévue du 31 janvier 2022 au 1er mars 2022).

-Deux permanences supplémentaires de Monsieur CANDELIER, commissaire enquêteur sont prévues le mercredi 9 mars 2022 de 9h à 12h et le mercredi 16 mars 2022 de 9h à 12h30, dernier jour de l'enquête publique.

- L'adresse internet de l'e-registre permettant la consultation du dossier et recueillant les observations du public est : <http://revision-plu-flines-lez-raches.enquetepublique.net>

1525 166600



CHER ABONNÉ

**Vous avez une question
concernant votre abonnement ?**

Contactez votre Service Clients

Par téléphone
en appelant le

03 66 880 200

Appel non surtaxé

**ENTREPRISES,
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
LÉGALE SOUS 48H
DANS UN SUPPORT HABILITÉ.**

Publication du lundi au samedi



Habitat
Appartements 59-62



Habitat
Appartements 59-62



Habitat
Appartements 62



o de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS99 007, 59042 LILLE Cedex) - instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;

o du service instructeur métropolitain (siège administratif de la MEL, 2 rue des Cités Unies, CS 70042, 59040 LILLE Cedex) - instructeur du permis de construire sur la commune de Fretin (PC 698 256 21 N0013) ;

o de la mairie de Lesquin (39 rue Feidherbe, CS 29425, 59814 LESQUIN) - instructeur du permis de construire sur celle-ci (PC 059 343 21 L0011) ;

et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

o sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-OTA/Dossiers-d-enquete-publique>) ;

o sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes retraités, en sa qualité de président de la commission d'enquête composée en outre de Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite, et de Monsieur François YVOYTE HUSSON, directeur de l'École nationale des techniciens de l'équipement à Valenciennes en retraite, composent la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires supplémentaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

Le 18 février 2022 - Fretin de 14:00 à 17:00 - Le 25 février 2022 - Lesquin de 14:00 à 17:00 Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :

o par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lesquin (39 rue Feidherbe, CS 29425, 59814 LESQUIN Cedex) en précisant sur l'enveloppe : l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique-Projet de modernisation de l'aéroport de Lille Lesquin -

o par voie électronique à l'adresse : modernisation-aeroport-lille@registre-numerique.fr

o en les consultant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>

Les membres de la direction des programmes au sein de la société Aéroport de Lille SAS sont chargés des présents dossiers, et sont joignables pour obtenir toutes informations, par téléphone au 03 20 49 68 84 ou par courriel : urbanisme@lille.aeroport.fr.

Après l'enquête publique, la commission d'enquête transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivés émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet :

o des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-OTA/avis-d-enquete-publique>) ;

o de la Métropole Européenne de Lille (<https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/>) ;

o de la mairie de Lesquin (<https://www.ville-lesquin.fr/vivre-a-lesquin/urbanisme/#100-61>). Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-OTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2>).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique :

o le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214 3 1 et R214 1 du code de l'environnement ;

o le maire de Fretin (PC 059 256 21 M0013) et celui de Lesquin (PC 059 343 21 L0011) pourront délivrer les permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

1525201300

**VOUS AVEZ OUBLIÉ
D'ACHETER VOTRE JOURNAL ?**



**RETROUVEZ
LES 50 DERNIERS NUMÉROS
DE CHAQUE ÉDITION
DE LA VOIX DU NORD
ET NORD ÉCLAIR**

SUR EDITIONS.LAVOIXDUNORD.FR



SECURITE

Nous vous garantissons le respect de vos obligations légales.

SUR-MESURE

Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion, locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITE

Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublifiee.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h



1880

DESCRIPTION PHYSIQUE DU DOSSIER D'ENQUETE



CERTIFICATION DES AFFICHAGES ET DE PRESENCE DU DOSSIER

Photographies des affichages des avis d'enquêtes aux abords de l'aéroport de Lille

 **59810 - LESQUIN - POINT 1 - 1 RTE DE L'AEROPORT**


Support : Panneau directionnel

17/12/2021 à 08:31

Descriptif :

Lat : 50.57168441 Long : 3.09593872



 **59810 - LESQUIN - POINT 2 -**

Support : Autre support

16/12/2021 à 09:53

Descriptif :

Lat : 50.5721333 Long : 3.10283074



 59810 - LESQUIN - POINT 3 - 23 RUE DU CALVAIRE

Support : Lampadaire

Descriptif :

16/12/2021 à 09:30

Lat : 50.58378188 Long : 3.11243761



 59810 - LESQUIN - POINT 4 - 1 RUE MARYSE BASTIE

Support : Panneau directionnel

Descriptif :

17/12/2021 à 08:25

Lat : 50.57504058 Long : 3.11291493



 59273 - FRETIN - POINT 5 -

Support : Panneau directionnel

Descriptif :

16/12/2021 à 10:02

Lat : 50.57329092 Long : 3.11022358



 59273 - FRETIN - POINT 6 - 1 ROND-POINT DE L'EUROPE

Support : Panneau directionnel

Descriptif :

16/12/2021 à 08:58

Lat : 50.56119567 Long : 3.12854001



 59710 - ENNEVELIN - POINT 7 - RTE DE FRETIN

Support : Panneau directionnel

16/12/2021 à 10:15

Descriptif :

Lat : 50.54789474 Long : 3.10042025



 59810 - LESQUIN - POINT 8 - 25 RUE PAUL DUBRULE


Support : Panneau directionnel

16/12/2021 à 09:37

Descriptif :

Lat : 50.58115825 Long : 3.09643936



 59273 - FRETIN - POINT 9 - AEROPORT

Support : Autre support

Descriptif :

16/12/2021 à 09:57

Lat : 50.5721333 Long : 3.10283074



 59273 - FRETIN - POINT 10 - 44 BD DU PETIT QUINQUIN

Support : Panneau directionnel

Descriptif :

16/12/2021 à 09:19

Lat : 50.57684143 Long : 3.12419906



Photographies des affichages des avis d'enquête dans les communes où se tiendront les permanences de la commission d'enquête

 **59152 - ANSTAING - MAIRIE - 7 RUE MARIE-CURIE**

Support : 1

Descriptif :

17/12/2021 à 14:47

Lat : 50.6060818 Long : 3.19020892



 **59710 - AVELIN - MAIRIE - PLACE GUILLAUME-DES-ROTOURS**

Support : 1

Descriptif :

16/12/2021 à 10:39

Lat : 50.53763693 Long : 3.0812374



 59273 - FRETIN - MAIRIE - 3 RUE ALFRED-COUSIN

Support : 1

Descriptif :

16/12/2021 à 08:48

Lat : 50.55966557 Long : 3.13504162



 59814 - LESQUIN CEDEX - MAIRIE - 39 RUE FAIDHERBE - CS 20425

Support : 1

Descriptif :

17/12/2021 à 08:02

Lat : 50.58829221 Long : 3.11051789



 59033 - LILLE CEDEX - MAIRIE - HÔTEL DE VILLE - PLACE AUGUSTIN-LAURENT - CS 30667

Support : 1

16/12/2021 à 21:05

Descriptif :

Lat : 50.63065959 Long : 3.07080171



 59710 - PONT-À-MARQC - MAIRIE - PLACE DU BICENTENAIRE - BP 5

Support : 1

16/12/2021 à 10:57

Descriptif :

Lat : 50.52130995 Long : 3.11394574



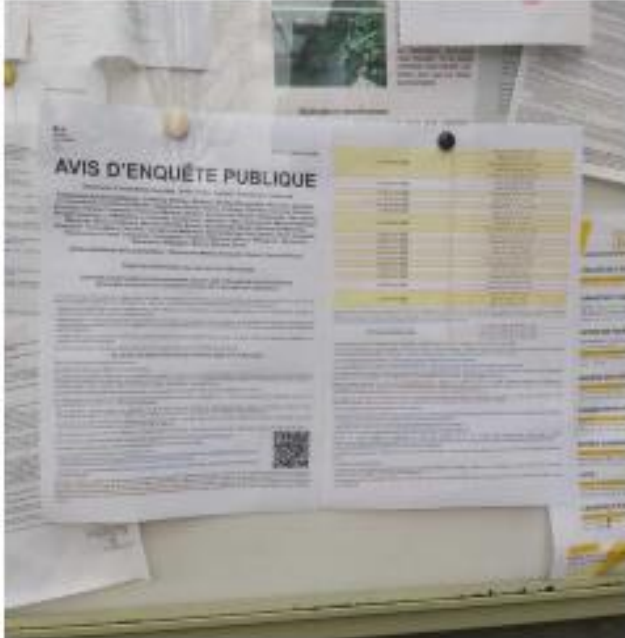
 **59471 - SECLIN CEDEX - MAIRIE - 89 RUE ROGER-BOUVRY - BP 60169**

Support : 1

16/12/2021 à 15:10

Descriptif :

Lat : 50.54522535 Long : 3.02553147



 **59175 - TEMPLEMARS - MAIRIE - 101 RUE JULES-GUESDE**

Support : 1

17/12/2021 à 09:59

Descriptif :

Lat : 50.57615143 Long : 3.05299801

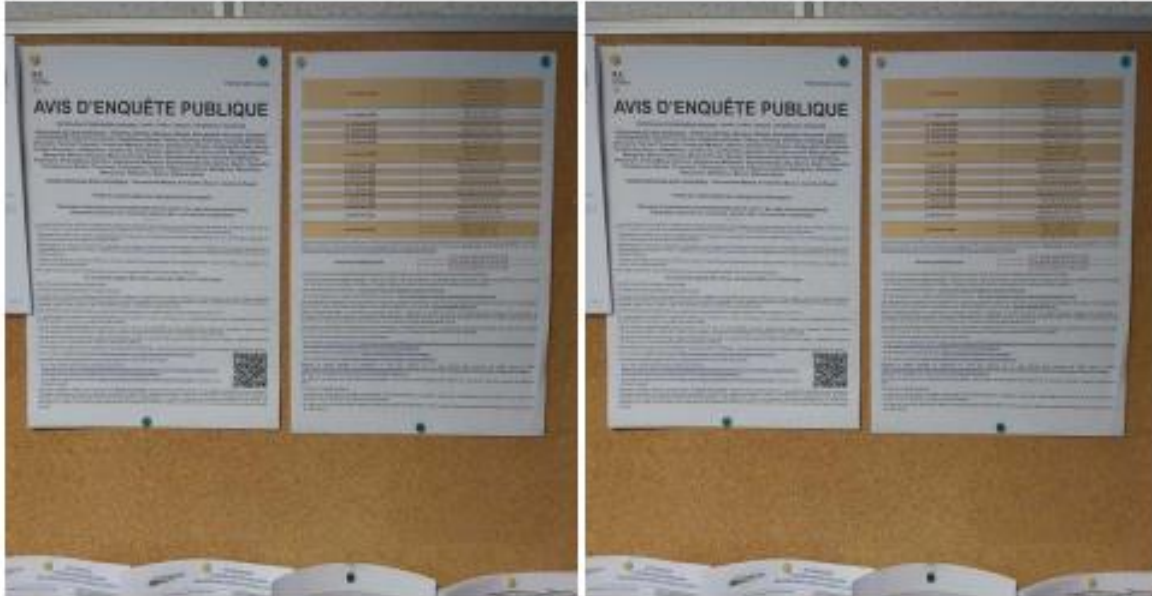


 59175 - VENDEVILLE - MAIRIE - 79 RUE DE SECLIN

Support : 1

17/12/2021 à 09:40
Lat : 50.57425738 Long : 3.07800194

Descriptif :



Les affichages des avis d'enquête dans les autres communes mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2021 ont également été photographiés, à savoir dans les communes de :

Allennes les Marais, Annoeullin, Attiches, Baisieux, Bauvin, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin en Carembault, Camphin en Pévèles, Cappelle en Pévèles, Carnin, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin, Faches-Thumesnil, Forest sur Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lezennes, Loos, Louvril, Marcq en Baroeul, Mérignies, Mons en Baroeul, Mons en Pévèle, Nomain, Noyelles les Seclin, Péronne en Mélantois, Phalempin, Provin, Ronchin, Sainghin en Mélantois, Saint André lez Lille, Santes, Sequedin, Templeuve en Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin, Willemms.

AVIS DES COMMUNES ET DES E.P.C.I

En application de l'Article R 122-7 du Code de l'Environnement, la Préfecture du Nord a demandé aux maires des communes mentionnées dans l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 13 décembre 2021 d'inviter leur conseil municipal à délibérer sur les demandes d'autorisation concernant la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin, étant précisé que ne seront pris en considération que les avis exprimés avant le 15 mars 2022.

Ci-après : la liste des communes (ou des E.P.C.I) consultées, celles ayant délibéré et leur avis synthétique.

Communes	Date délibération	Avis synthétique
Avelin	02-03-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Fretin		
Lesquin	26-01-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Templemars		
Vendeville	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Anstaing		
Lille	04-02-2022	Avis défavorable
Pont-à -Marcq		
Seclin		
Allennes-les-Marais		
Annœullin	22-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Attiches	05-02-2022	Exprime des exigences, des demandes et des souhaits
Baisieux	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Bauvin	02-03-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Bersée	04-03-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Bourghelles	20-01-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Bouvines	18-01-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions

Camphin-en-Carembault	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Camphin-en-Pévèle	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Cappelle-en-Pévèle	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Carnin		
Chemy	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Chéreng	02-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Cobrieux	18-01-2022	Avis favorable assorti d'une prescription
Cysoing	23-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Emmerin	21-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Ennevelin		
Faches-Thumesnil		
Forest-sur-Marque	25-01-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Genech		
Gondécourt	01-03-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Gruson	01-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Haubourdin		
Hem		
Herrin		
Houplin-Ancoisne		
La Madeleine		
La Neuville		
Lambersart		
Lezennes	01-02-2022	Avis défavorable
Loos	10-03-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Louvil	02-02-2022	Avis défavorable

Marcq-en-Baroeul		
Mérignies		
Mons-en-Baroeul	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Mons-en-Pévèle		
Nomain	02-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Noyelles-lès-Seclin		
Péronne-en-Mélantois	28-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Phalempin		
Provin	27-01-2022	Avis favorable assorti de prescriptions
Ronchin	03-02-2022	Avis défavorable
Sainghin-en-Mélantois		
Saint-André-lez-Lille		
Santes	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions
Sequedin	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension
Templeuve-en-Pévèle	01-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension
Thumeries	23-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension
Tourmignies		
Tressin		
Villeneuve-d'Ascq	22-02-2022	Avis défavorable
Wahagnies		
Wannehain	03-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension
Wasquehal		
Wattignies	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension
Wavrin		
Willems		

5 EPCI+Syndicats

Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM),	09-03-2022	S'abstient de se prononcer puisque dépositaire du dossier
SIVOM Grand Sud de Lille	24-02-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension et autres prescriptions.
SCOT de Lille Métropole	11-10-2021	Avis favorable assorti de prescriptions
Métropole Européenne de Lille (MEL)	25-02-2022	Avis favorable assorti de prescriptions
Communauté de communes Pévèle-Carembault	31-01-2022	Avis favorable à la mise aux normes, avis défavorable à l'extension